

Année Scolaire 2017-2018



collège  
Le Haut Gesvres

académie  
Nantes

éducation  
nationale



LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Yves NOËL  
Principal

10 rue Simone de Beauvoir  
44119 TREILLIERES

Téléphone  
02.28.07.92.92  
Fax  
02.28.07.92.93  
Mél  
ce.0442418P  
@ac-nantes.fr

Site web  
<http://hautgesvres-treillieres.loire-atlantique.edu.fr/>

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### JEUDI 23 NOVEMBRE 2017



Centre de Recherche et de Développement  
Académie de Nantes  
1, rue de la République  
44000 Nantes

Objet : **CONSEIL D'ADMINISTRATION / Année scolaire 2017-2018**

1<sup>er</sup> C A le → JEUDI 23 NOVEMBRE 2017 à 18 h 00  
Convocation officielle sera transmise ultérieurement

Yves NOEL  
Principal  
Président du Conseil d'administration

### Membres du conseil d'administration Année scolaire 2017-2018 :

#### Membres de droit ou désignés (8)

Principal : **M. Noël Yves**  
Principale adjointe : **Mme Corbeau Karine**  
Gestionnaire : **Mme Renaudet Isabelle**  
Conseiller Principal d'Éducation : **M. Pourtaud Patrick**

Conseil Départemental 44 :  
**M. Bouvais Erwan**, conseiller départemental  
(suppléante : Mme Drion Elsa, conseillère départementale)  
et  
**M. Ménard Michel**, conseiller départemental  
(suppléante : Mme Saadi, Chef du service développement local,  
délégation de Châteaubriant, Conseil départemental de Loire Atlantique)

Municipalité : **Mme Régnier Marie-Madeleine**, Adjointe aux affaires scolaires de la mairie de Treillières  
(suppléante : Mme Grolleau)

Personnalité qualifiée représentant le secteur économique : **Mme Grinda Béatrice**

#### à titre consultatif :

- représentant de la Communauté de communes : **M. Thibaud**  
- agent comptable : **Mme Jaunin** (Lycée Monge)

#### Membres élus des personnels (8)

Personnels enseignants et d'éducation : **M. Abchar Nouredine – Mme Bénétreau Anne –  
Mme Charrier Noelle – Mme Cousseau Christelle – M. Guichard Bertrand – Mme Menet Sylvie**  
(Suppléants : Mme Moussus Christelle – M. Poyroux Marc – Mme Chauvin Soizic – Mme Rest Isabelle –  
Mme Plantard Géraldine – Mme Rivet Lopez Caroline)

Personnels techniques et administratifs : **Mme Cressenville Juliette et Mme Cury Aline**  
(Suppléantes : Mmes Rio Nathalie et Lebastard Frédérique)

#### Membres élus des parents et élèves (8)

Parents d'élèves (FCPE) : **Mme King Marie-Claire – Mme Langlais Karine – M. Laisney Sébastien –  
Mme Launay Hélène – M. Roquier Soizic – Mme Chantreau Maelle**  
(suppléants : M. Freulon Stéphane – Mme Lallinec Sylvie – M. Legoff Eric – M. Leclair Frédéric – M. Plessis Fabien)

Élèves : **Fanny Ranarivelo et Melvin Martignac**  
(suppléants : Corentin Le Bas-Grall et Fantine Morel)

copie : Délégation CD44  
Châteaubriant Mme Colin

#### Pour information, taux de participation aux élections :

. Parents d'élèves ⇒ 53,36%  
. Personnels enseignants  
et d'éducation ⇒ 58,14 %  
. Personnels techniques et  
administratifs ⇒ 92,31%

NB : Des questions diverses peuvent être déposées par écrit  
au Président jusqu'à 48 heures avant le conseil d'administration.

#### Précision

Un membre titulaire qui ne peut participer à une séance du Conseil d'Administration en informe, par écrit, par mail, le Président en lui indiquant le nom de son suppléant, lequel est informé par le titulaire sans qu'une convocation personnelle lui soit envoyée. Il appartient au titulaire de transmettre les documents au suppléant.



Treillières, le 9 novembre 2017

A l'attention de

Mesdames et Messieurs  
les membres du conseil d'administration

Objet : Convocation conseil d'administration

J'ai l'honneur de vous convier au prochain **conseil d'administration**  
qui se déroulera le

**Judi 23 novembre 2017 à 18 h 00**  
en salle des conseils du collège Le Haut Gesvres / Treillières

**Ordre du jour**

**I – Mise en place du Conseil d'Administration**

- I.a - Installation du Conseil d'Administration
- I.b - Désignation d'un secrétaire de séance
- I.c - Approbation de l'ordre du jour
- I.d - Approbation du procès verbal du Conseil d'Administration du 4 juillet 2017 (cf PJ et accessible sur le site)
- I.e - Installation<sup>1</sup> des différentes commissions (doc. envoyé en PJ à compléter pour le CA) :
  - . commission permanente
  - . conseil pédagogique
  - . conseil de discipline
  - . commission éducative
  - . comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC)
  - . commission Hygiène et Sécurité
  - . conseil ÉcoleS-Collège

**II – Organisation calendrier scolaire**

**III – Actes administratifs et Affaires financières**

- III.a - Approbation du règlement intérieur du conseil d'administration (Projet envoyé en PJ)
- III.b - Informations relatives à des séjours et sorties pédagogiques / Approbation de la charte des voyages du collège Le Haut Gesvres (Version 19/11/2015 envoyée en PJ)
- III.c - Contrats, conventions et concessions
- III.d - Fonds sociaux
- III.e - Tarif service restauration 2<sup>ème</sup> trimestre 2018
- III.f - Budget 2017

**IV – Présentation pour approbation de la répartition IMP 2017-2018**

**V – Présentation délégations des adjoints**

**VI – Rapport d'activités (adressé par mail)**

**VII – Questions diverses**

Vous en souhaitant bonne réception et dans l'attente de cette réunion,

copie : Délégation CD44  
Châteaubriant / Mme Colin  
Documents préparatoires en annexe  
du mail d'envoi de convocation

**Membres du conseil d'administration Année scolaire 2017-2018 :**

**Membres de droit ou désignés (8)**

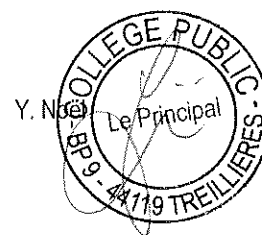
M. Noël Yves (Principal), Mme Corbeau Karine (Principale adjointe), M. Pourtaud Patrick (CPE), Mme Renaudet Isabelle (Gestionnaire)  
Municipalité : Mme Régnier Marie Madeleine (Adjoint aux affaires scolaires de la mairie de Treillières) (suppléante : Mme Grolleau)  
Conseil Départemental 44 : M. Bouvais Erwann, conseiller départemental (suppléante : Mme Drion, conseillère départementale)  
et M. Ménard Michel, conseiller départemental (suppléante : Mme Saadi, Chef du service développement local,  
délégation de Châteaubriant, Conseil départemental de Loire Atlantique)  
Personnalité qualifiée représentant le secteur économique : Mme Grinda  
**à titre consultatif :** - Représentant de la Communauté de communes : M. Thibaud Dominique  
- Agent comptable : Mme Jaunin Béatrice

**Membres élus des personnels (8)**

> Personnels enseignants et d'éducation : M. Abchar Nouredine – Mme Bénéatreau Anne – Mme Charrier Noelle –  
Mme Cousseau Christelle – M. Guichard Bertrand – Mme Menet Sylvie  
(Suppléants : Mme Moussus Christelle – M. Poyroux Marc – Mme Chauvin Soizic – Mme Rest Isabelle –  
Mme Plantard Géraldine – Mme Rivet Lopez Caroline)  
> Personnels techniques et administratifs : Mme Cressenville Juliette et Mme Cury Aline  
(Suppléantes : Mmes Rio Nathalie et Lebastard Frédérique)

**Membres élus des parents et élèves (8)**

> Parents d'élèves (FOPE) : Mme King Marie-Claire – Mme Langlais Karine – M. Laisney Sébastien – Mme Launay Hélène –  
M. Roquier Soizic – Mme Chantreau Maëlle  
(suppléants : M. Freulon Stéphane – Mme Lalinec Sylvie – M. Legoff Eric – M. Leclair Frédéric – M. Plessis Fabien)  
> Élèves : Fanny Ranarivelo et Melvin Martignac  
(suppléants : Corentin Le Bas-Grall et Chloé Macé)



**Précision**

Un membre titulaire qui ne peut participer à une séance du Conseil d'Administration en informe, par écrit, par mail, le Président en lui indiquant le nom de son suppléant, lequel est informé par le titulaire sans qu'une convocation personnelle lui soit envoyée. Il appartient au titulaire de transmettre les documents au suppléant.

<sup>1</sup> document de préparation des commissions à envoyer complété au secrétariat de direction avant le CA dans la mesure du possible, merci



COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Année Scolaire 2017-2018  
- - -  
LISTE D'EMARGEMENTS - JEUDI 23 NOVEMBRE 2017

Représentants de l'Administration

Monsieur NOËL Yves.....  
Madame CORBEAU Karine.....  
Madame RENAUDET Isabelle.....  
Monsieur POURTAUD Patrick.....

Représentants du Conseil Départemental

Monsieur MENARD Michel.....  
Monsieur BOUVAIS Erwan.....

Représentant de la Municipalité

Madame REGNIER Marie-Madeleine.....

Représentant de la C.C.E.G. - à titre consultatif

Monsieur THIBAUD Dominique.....

Personnalité qualifiée

Madame GRINDA Béatrice.....

Représentants des Personnels A.T.O.S.S.

Madame CRESSEVILLE Juliette.....  
Madame CURY Aline.....

Représentants des Personnels Enseignants

Monsieur ABCHAR Nouredine.....  
Madame BENAÏTREAU Anne.....  
Madame CHARRIER Noëlle.....  
Madame COUSSEAU Christelle.....  
Monsieur GUICHARD Bertrand.....  
Madame MENET Sylvie.....

Représentants des Parents d'Elèves

Madame KING Marie-Claire.....  
Madame LANGLAIS Karine.....  
Monsieur LAISNEY Sébastien.....  
Madame LAUNAY Hélène.....  
Monsieur ROQUIER Soizic.....  
Madame CHANTREAU Maëlle.....

Représentants des Elèves

Monsieur MARTIGNAC Melvin.....  
Madame RANARIVELO Vahiaina.....

Agent Comptable

Madame JAUNIN Catherine.....

Date de séance →	23 novembre 2017	Séance	<input checked="" type="checkbox"/> ordinaire
Heure de séance →	18h00		<input type="checkbox"/> extraordinaire
Date d'envoi des convocations : 9 novembre 2017		Séance n° 1	

Ordre du jour

I – Mise en place du Conseil d'Administration

- I.a - Installation du Conseil d'Administration
- I.b - Désignation d'un secrétaire de séance
- I.c - Approbation de l'ordre du jour
- I.d - Approbation du procès verbal du Conseil d'Administration du 4 juillet 2017 (cf PJ et accessible sur le site)
- I.e - Installation<sup>1</sup> des différentes commissions (doc. envoyé en PJ à compléter pour le CA) :
  - . commission permanente
  - . conseil pédagogique
  - . conseil de discipline
  - . commission éducative
  - . comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC)
  - . commission Hygiène et Sécurité
  - . conseil ÉcoleS-Collège

II – Organisation Calendrier scolaire - Année 2017/2018

III – Actes administratifs et Affaires financières

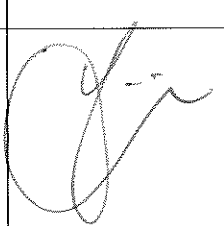

- III.a - Approbation du règlement intérieur du conseil d'administration (Projet envoyé en PJ)
- III.b - Informations relatives à des séjours et sorties pédagogiques / Approbation de la charte des voyages du collège Le Haut Gesvres (Version 19/11/2015 envoyée en PJ)
- III.c - Contrats, conventions et concessions
- III.d - Fonds sociaux
- III.e - Tarifs service restauration 2018
- III.f - Budget 2018

IV – Présentation pour approbation de la répartition IMP 2017-2018

V – Présentation délégations des adjoints

VI – Rapport d'activités (adressé par mail)

VII – Questions diverses

Noms	signature
<u>Président</u> M. Noël Yves Principal	
<u>Secrétaire</u> M. Laisney Sébastien Représentant des parents d'élèves	

	Nbre
<b>Total des membres du CA</b>	24
Quorum	13
Membres présents avec voix délibérative	22
Membres présents sans voix délibérative	1
Membres invités en qualité d'experts	0

## Membres du conseil d'administration Année scolaire 2017-2018 :

### Membres de droit ou désignés (8)

Principal : **M. Noël Yves**  
Principale adjointe : **Mme Corbeau Karine**  
Gestionnaire : **Mme Renaudet Isabelle**  
Conseiller Principal d'Éducation : **M. Pourtaud Patrick**

#### Conseil Départemental 44 :

. **M. Bouvais Erwan**, conseiller départemental (suppléante : Mme Drion Elsa, conseillère départementale)  
. **M. Ménard Michel**, conseiller départemental (suppléante : Mme Saadi, Chef du service développement local, délégation de Châteaubriant, Conseil départemental de Loire Atlantique)

Municipalité : **Mme Régnier Marie-Madeleine**, Adjointe aux affaires scolaires de la mairie de Treillières (suppléante : Mme Grolleau)

Personnalité qualifiée représentant le secteur économique : **Mme Grinda Béatrice**

à titre consultatif : - représentant de la Communauté de communes : **M. Thibaud**  
- agent comptable : **Mme Jaunin** (Lycée Monge)

### Membres élus des personnels (8)

Personnels enseignants et d'éducation : **M. Abchar Noureddine – Mme Bénétreau Anne – Mme Charrier Noelle – Mme Cousseau Christelle – M. Guichard Bertrand – Mme Menet Sylvie** (Suppléants : Mme Moussus Christelle – M. Poyroux Marc – Mme Chauvin Soizic – Mme Rest Isabelle – Mme Plantard Géraldine – Mme Rivet Lopez Caroline)

Personnels techniques et administratifs : **Mme Cressenville Juliette et Mme Cury Aline** (Suppléantes : Mmes Rio Nathalie et Lebastard Frédérique)

### Membres élus des parents et élèves (8)

Parents d'élèves (FCPE) : **Mme King Marie-Claire – Mme Langlais Karine – M. Laisney Sébastien – Mme Launay Hélène – M. Roquier Soizic – Mme Chantreau Maelle** (suppléants : M. Freulon Stéphane – Mme Lallinec Sylvie – M. Legoff Eric – M. Leclair Frédéric – M. Plessis Fabien)

Élèves : **Fanny Ranarivelo et Melvin Martignac** (suppléants : Corentin Le Bas-Grall et Fantine Morel)

## PRESENTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CE 23 NOVEMBRE 2017

M. Noël, Mme Corbeau, Mme Renaudet, M. Pourtaud *et Mme Jaunin, agent comptable présente à titre consultatif*  
Mme Régnier, M. Bouvais (remplacé par Mme Drion), M. Ménard, Mme Grinda  
*M. Thibaud (Représentant à titre consultatif de la Communauté de communes)*  
M. Abchar, Mme Bénétreau, Mme Charrier, M. Guichard, Mme Menet, M. Poyroux (suppléant de Mme Cousseau)  
Mme Cressenville et Mme Cury  
Mme King, Mme Langlais, M. Laisney, Mme Launay, M. Leclair, M. Plessis  
Fanny Ranarivelo, élève de 3<sup>ème</sup> et Melvin Martignac, élève de 3<sup>ème</sup>

Absent(s) excusé(s) : M. Bouvais, M. Ménard, Mme Grinda, Mme Jaunin  
Absent(s) :

Le quorum étant atteint avec 20 membres présents, M. le principal ouvre la séance à 18h05

### I. Mise en place du Conseil d'administration

#### 1.a – Installation du Conseil d'Administration

M. le principal installe le conseil d'administration en procédant à la lecture du nom des membres composant celui-ci pour l'année scolaire 2017–2018 qui fait apparaître une représentation de toutes les composantes de l'établissement ce qui constitue un point important à souligner.  
M. le principal évoque le décret n° 2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition du conseil d'administration des EPLE.

#### 1.b – Désignation d'un secrétaire de séance

M. Laisney représentant des parents d'élèves accepte la charge de secrétaire de séance.

Vote des membres du CA :

20 pour      0 contre      0 abstention

18h08 – arrivée de M. Plessis Fabien qui rejoint le Conseil d'Administration (⇒ 21 votants)

### I.c – Approbation de l'ordre du jour

M. le Principal donne lecture de l'ordre du jour préalablement adressé aux membres du CA. La date de la réunion a été communiquée sur la convocation du 9 novembre 2017.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité :

21 pour 0 contre 0 abstention

### I.d – Approbation du procès verbal du C.A du 4 juillet 2017

M. le Principal sollicite les membres du CA pour savoir s'il y a lieu de revenir sur le procès-verbal du précédent CA.

Il soumet le procès verbal tel qu'il a été adressé au vote des membres du CA qui ne fait l'objet d'aucune observation.

M. le Principal précise à nouveau qu'une rubrique "conseil d'administration" a été créée sur le site du collège, dans laquelle les procès verbaux sont proposés pour rendre compte et informer sur le fonctionnement administratif du collège.

Le procès verbal du CA n° 4 du 4 juillet 2017 est adopté :

21 pour 0 contre 1 abstention

### I.e – Installation des différentes commissions :

#### I.e1 – Commission permanente

M. le Principal évoque le champ d'intervention de la commission permanente que précise également M. Pourtaud, conseiller principal d'éducation à l'attention notamment des représentants élèves

COMMISSION PERMANENTE		
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Principal	M. Noël	
Principale adjointe	Mme Corbeau	
Gestionnaire	Mme Renaudet	
Conseiller départemental	M. Bouvais ou M. Ménard	
3 représentants des enseignants au CA	Mme Bénaitreau Mme Moussus M. Abchar	M. Poyroux M. Guichard Mme Charrier
1 représentant des agents au CA	Mme Cressenville	Mme Cury
3 représentants des parents au CA	M. Laisney Mme Langlais Mme Launay	Mme King
1 représentant des élèves au CA	Melle Ranrivelo Fanny	M. Martignac Melvin

#### I.e2 – Conseil pédagogique

La constitution du conseil pédagogique peut varier en fonction des sujets abordés

CONSEIL PEDAGOGIQUE		
Principal	M. Noël	
Principale adjointe	Mme Corbeau	
Gestionnaire	Mme Renaudet	
CPE	M. Pourtaud	
Documentaliste	Mme Staübach	
1 professeur par discipline/ professeur coordonnateur ou désigné par ses pairs	Lettres Langues : Anglais / Espagnol Histoire-Géographie Arts plastiques / Éducation musicale Sciences : SVT / Phys-Chimie / Techno Mathématiques EPS Mme Chablat / M. Pourtaud Représentant TICE	
Professeur Principal par niveau	6ème 5ème 4ème 3ème	
Mme, M. "professeur invité" en fonction de la spécificité du sujet abordé en Conseil Pédagogique		

#### I.e3 – Conseil de discipline

CONSEIL DE DISCIPLINE		
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Principal	M. Noël	
Principale adjointe	Mme Corbeau	
Gestionnaire	Mme Renaudet	

Suite constitution Conseil de discipline

CPE	M Pourtaud	
4 représentants des enseignants au CA	M. Guichard Mme Menet Mme Plantard Mme Rivet Lopez	Mme Cousseau Mme Rest Mme Chauvin Mme Bénaitreau
1 représentant des agents au CA	Mme Cury	Mme Cressenville
3 représentants des parents au CA	Mme Chantreau M. Freulon M. Laisney	Mme King Mme Langlais
2 représentants des élèves au CA	M. Martignac Melvin Melle Ranarivelo Fanny	M. Lebas-Grall Coentin Melle Morel Fantine

I.e4 – Commission éducative

COMMISSION EDUCATIVE		
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Principal	M. Noël	
Principale adjointe	Mme Corbeau	
CPE	M Pourtaud	
1 représentant des enseignants au CA	M. Abchar	M. Poyroux
1 représentant des parents au CA	Mme Chantreau	Mme King
Assistant social ou infirmière	M. Bonnet ou Mme Verbaere	
+ en fonction de la classe de l'élève concerné(e) 2 enseignants :		
Professeur Principal de la classe	.....	
Professeur de la classe	.....	
1 parent délégué de la classe	.....	
2 élèves délégués de la classe	.....	

I.e5 – Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC)

CONSEIL PEDAGOGIQUE	
Principal ou Principale adjointe	M. Noël ou Mme Corbeau
Gestionnaire	Mme Renaudet
CPE	M. Pourtaud
l'infirmière	Mme Verbaere
1 représentant des personnels de service	Mme Cury
2 enseignants (Selon thème abordé)	M. ou Mme ..... (selon thème) M. ou Mme ..... (selon thème)
2 représentants des parents	M. Legoff M. ou Mme ..... (selon thème)
2 représentants des élèves	M. Martignac Melvin (ou suppléant élève) Melle Ranarivelo Fanny (ou suppléant élève)
1 représentant de la commune siège	Mme Régnier
1 représentant de la collectivité de rattachement	M. Bouvais ou M. Ménard
+ 3 membres invités	- Mme ou M. - Mme ou M. - Mme ou M.

I.e6 – Commission Hygiène et sécurité (CHS)

COMMISSION HYGIENE ET SECURITE (CHS)	
Principal	M. Noël
Principale adjointe	Mme Corbeau
Gestionnaire	Mme Renaudet
CPE	M. Pourtaud
Conseiller départemental	M. Bouvais ou M. Ménard
2 représentants des pers. Enseignants	Mme Rest M. Plouet
1 représentant des pers. Non Enseignants	Mme Cressenville
1 représentant des parents (FCPE)	A définir selon le thème abordé
2 représentants des élèves	M. Martignac Melvin (ou suppléant élève) Melle Ranarivelo Fanny (ou suppléant élève)



## I.e7 – Conseil ÉcoleS-Collège

CONSEIL ÉCOLES - COLLÈGE	
Principal	M. Noël
Principale adjointe	Mme Corbeau
Professeur	Mme Bénaitreau (Technologie et PP 6 <sup>ème</sup> ) ou Mme Rest (SVT) Mme Thomas ou Rézeau (Lettres) Mme Cousseau (Mathématiques et PP 6 <sup>ème</sup> ) Mme Plaza ou Pipard (Histoire-Géographie et PP 6 <sup>ème</sup> ) Mme Plantard (EPS) Mme Staubach (Documentaliste)
Conseiller Principal d'Éducation	M. Pourtaud
Infirmière	Mme Verbaere

## II. Organisation calendrier scolaire - Année 2017/2018

Le principal évoque le courrier adressé à toutes les familles du collège en date du 9 octobre faisant état de la décision prise par M. le recteur de l'académie de Nantes qui a défini le 6 octobre le positionnement de l'académie de Nantes au sujet du calendrier scolaire pour les vacances de printemps.

Voici le texte figurant sur le site académique :

Vacances de printemps 2018 : modification du calendrier scolaire dans l'académie de Nantes

Dans l'académie de Nantes, les vacances de printemps se dérouleront du mercredi 25 avril 2018 après la classe au lundi 14 mai 2018 (reprise des cours le matin), au lieu du 21 avril au 7 mai.

Cette disposition est prise à titre exceptionnel, après consultation au niveau régional selon les modalités habituelles. Elle permettra d'éviter les inconvénients initiaux d'une semaine de rentrée perturbée par les deux jours fériés des mardi 8 et jeudi 10 mai.

Avec ce nouveau calendrier, les élèves bénéficieront strictement du même nombre de jours de cours que prévu initialement.

*En application de l'article D. 521-1 du Code de l'éducation, les dates fixées par le calendrier scolaire national peuvent en effet, sous certaines conditions, être modifiées localement par le recteur d'académie si des circonstances sont susceptibles de mettre en difficulté, dans son académie, le fonctionnement du service public d'enseignement.*

La note adressée aux établissements précise, d'un point de vue organisationnel, les modalités de transfert des cours définies comme suit :

- Les cours initialement prévus le lundi 7 mai 2018 seront anticipés le lundi 23 avril 2018
- Les cours initialement prévus le mercredi 9 mai 2018 seront anticipés le mercredi 25 avril 2018
- et
- Les cours initialement prévus le vendredi 11 mai 2018 seront anticipés le mardi 24 avril 2018

Autrement présenté, selon le déroulement du début de la semaine 17

- Lundi 23 avril 2018 auront lieu les cours du lundi 7 mai 2018
- Mardi 24 avril auront lieu les cours du vendredi 11 mai 2018
- Mercredi 25 avril auront lieu les cours du mercredi 9 mai 2018

Les dispositions sont claires et ont été communiquées à tous les membres de la communauté éducative.

Le principal précise également les conditions de récupération de la journée de Pentecôte.

Une matinée dédiée à l'accueil des familles dans le cadre des Portes ouvertes (organisées le samedi 10 février 2018) vient en compensation d'une partie de cette journée.

Un deuxième temps sera placé fin mai – début juin pour permettre un temps complémentaire de concertation relatif à la conduite de la politique éducative et au projet d'établissement sur le thème de l'accompagnement des élèves. Ce temps de concertation sera défini sur mercredi après-midi.

### III. Actes administratifs et Affaires financières

#### III.a – Règlement intérieur du Conseil d'Administration – (Acte administratif n°1)

Acte n° 1 : M. le Principal présente un projet de règlement intérieur du CA. Celui-ci (voir en annexe qui avait été adressé avec la convocation aux membres du CA) est adopté à l'unanimité.

Approbation du règlement intérieur du CA soumise au vote des membres du CA : **21 pour 0 contre 0 abstention**

#### III.b – Activités pédagogiques, voyages – (Actes administratifs n° 2 et 3)

Acte n° 2 : Acte complémentaire, relatif aux activités pédagogiques, à l'acte n°55 de la séance n°4 du 4 juillet 2017

- Précision sur une activité pédagogique : dans l'éventualité d'une participation aux spectacles du Grand T proposés en 2018, le tarif étant de 7.00 euros par séance, une participation de 6,00 euros sera demandée aux familles, le collège prendra en charge 1.00 euro sur la subvention « actions éducatives » du conseil départemental. Les transports seront pris en charge par le collège et refacturés au Grand T
- Ajout d'activités pédagogiques : les spectacles proposés par la CCEG pour tous les niveaux dans le cadre de la programmation de « hors-saison », seront financés par les familles à hauteur de 5.00 euros par élève, le solde des factures étant pris en charge sur la subvention « actions éducatives » du conseil départemental. Les transports vers les salles de spectacle sont pris en charge par la CCEG.
- Ajout d'un spectacle proposé par Sensemaya pour les élèves des différents niveaux pratiquant l'espagnol : un montant de 5.00 euros par élève sera demandé aux familles, le solde de la facture sera pris en charge par la subvention « actions éducatives » du conseil départemental.
- Ajout relatif à un projet chorale en partenariat avec l'opération « la folle journée 2018 » : un intervenant viendra travailler avec un groupe d'élèves de 3° qui sera intégré à une chorale regroupant des élèves d'autres collèges. Cette opération est entièrement gratuite pour le collège, les transports seront pris en charge par l'organisation de la folle journée.

Mme King demande quelles classes sont concernées

La gestionnaire répond que les classes ne sont pas strictement précisées pour permettre une éventuelle adaptabilité des décisions.

Le principal précise que depuis deux ans notamment, suite à l'installation d'un système d'affichage dans le couloir d'accès à la salle des professeurs, il est possible de visualiser tout au long de l'année le niveau d'engagement des classes dans des sorties et activités. Cela permet de toujours avoir la perception des activités complémentaires menées en plus des cours et de tendre ainsi vers plus d'égalité pour que toutes les classes soient engagées dans des projets. Cela permet d'adapter voire de corriger le cas échéant.

M. Thibaud intervient pour sa part au titre de la CCEG pour repréciser l'engagement de la CCEG dans l'offre culturelle locale. Il précise qu'il souhaite que les enseignants notamment n'hésitent pas à faire part de leur avis pour permettre de faire évoluer autant que possible cette offre.

La principale adjointe précise par exemple que le spectacle en lien avec l'atelier philo a été très apprécié par le professeur (Mme Bouyer / Lettres) qui avait engagé deux classes de 5<sup>ème</sup>. Les élèves qui y ont assisté et participé ont également exprimé intérêt et satisfaction.

Vote des membres du CA : **21 pour 0 contre 0 abstention**

#### Acte n° 3 : Présentation de la charte des voyages

Le document a préalablement été adressé aux membres du CA avec la convocation. Cette charte initialement présentée au CA du 19 novembre 2015 est reconduite. Une correction : Conseil Départemental au lieu de Conseil Général

Vote des membres du CA : **21 pour 0 contre 0 abstention**

#### III.c – Contrats – Conventions et Concessions – (Actes administratifs n° 4 à 13)

Acte n°4 : Le Conseil d'Administration donne délégation pour l'année 2018, au chef d'établissement pour la passation des marchés dont le montant n'excède pas les seuils fixés à l'article 28 du code des marchés publics et dont l'incidence financière est annuelle, dans la limite des crédits ouverts au budget ou par décision budgétaire modificative. (décret n°2012-1193 du 26 octobre 2012)

Vote des membres du CA : **21 pour 0 contre 0 abstention**

Acte n° 5: Convention avec la compagnie « Les éléments disponibles », pour l'intervention d'une comédienne, dans le cadre de l'atelier artistique. Le montant maximal de cette prestation s'élèvera à 1500.00 euros pour l'année scolaire 2017/2018. Cette charge financière est intégralement subventionnée par la DRAC et le rectorat de Nantes.

Vote des membres du CA : **21 pour 0 contre 0 abstention**

Acte n° 6: Convention avec le grand T et le Conseil Départemental, dans le cadre de « Théâtre au collège ».

Vote des membres du CA : **21 pour 0 contre 0 abstention**

**Acte n° 7 :** Contrat de maintenance des matériels informatiques du parc administratif, avec le Lycée Rabelais de Fontenay le Comte, pour la réparation ou le remplacement des matériels défectueux achetés dans le cadre du marché rectoral.

Le contrat est établi pour une durée de 1 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la participation du collège le Haut Gesvres s'effectue en fonction du nombre de machines présentées en contrat de maintenance.

**Vote des membres du CA :** 21 pour 0 contre 0 abstention

**Acte n° 8 :** Convention avec l'association Loi 1901 CREA « la folle journée » pour l'activité « chant chorale ».

**Vote des membres du CA :** 21 pour 0 contre 0 abstention

**Acte n°9 :** Reconstitution du contrat avec « La ruche Piquet », dans le cadre du projet « collège engagé pour l'environnement durable », pour la location et la maintenance de 2 ruches au sein du collège. La prestation complète (animations pédagogiques tout au long de l'année et entretien des ruches) s'élève à 1580.00 Euros. Cette prestation sera cofinancée par les subventions « environnement durable » et « actions pédagogiques » du conseil départemental et les produits des ruches. (miel et produits dérivés)

**Vote des membres du CA :** 21 pour 0 contre 0 abstention

#### 18h47 – arrivée de Mme Langlais Karine qui rejoint le Conseil d'Administration (→ 22 votants)

**Acte n°10 :** Engagement avec les prestataires retenus dans le cadre du marché « viandes et charcuteries » du Lycée Appert pour l'année 2018

**Vote des membres du CA :** 22 pour 0 contre 0 abstention

**Acte n°11 :** Engagement avec les prestataires retenus dans le cadre du marché « maintenance et contrôle des installations » du Lycée Camus pour l'année 2018

**Vote des membres du CA :** 22 pour 0 contre 0 abstention

**Acte n°12 :** Convention avec la mairie de Treillières pour l'utilisation de la salle Simone de Beauvoir pour les spectacles qui se dérouleront au cours de l'année 2018. (prêts réalisés à titre gratuit par la Mairie de Treillières).

**Vote des membres du CA :** 22 pour 0 contre 0 abstention

**Acte n°13 :** Reconstitution des contrats en cours, suivant le tableau joint, pour l'année 2018

**Vote des membres du CA :** 22 pour 0 contre 0 abstention

#### III.c – suite Concessions de logement

Le Principal précise qu'il s'agit au sujet de ce point spécifique d'informer les membres du conseil d'administration que le collège dispose de quatre logements de fonction qui sont attribués conformément à la répartition établie par le propriétaire (Conseil départemental de Loire atlantique). Ces quatre logements sont affectés aux personnels cités par nécessité absolue de service (NAS).

Chaque logement dispose d'un garage.

#### Pour information :

Attributaires et fonction	Réalité de l'occupation	Début de l'occupation	Nature de l'occupation
- Monsieur NOEL, Principal	Oui	01-09-2015	NAS
- Madame CORBEAU, Principale-Adjointe	Oui	01-09-2012	NAS
- Madame RENAUDET, Gestionnaire	Oui	01-09-2002	NAS
- Madame MOYNET, Agent d'accueil	Oui	01-09-2002	NAS

#### III.d – Fonds Sociaux – (Acte administratif n°14)

**Acte n° 14 :** Présentation des critères d'attribution et de la nature des aides des fonds sociaux pour l'année scolaire 2017/2018.

Chaque famille qui en perçoit la nécessité peut et ne doit pas hésiter à formuler une demande d'aide auprès du collège pour bénéficier d'une aide ponctuelle. Elle peut être reçue par l'assistant social du collège qui aidera à la constitution du "dossier", de la demande.

Sont pris en compte :

- le quotient familial (ressources moins les charges, divisées par le nombre de personnes composant la famille)
- les changements de situation de la famille (séparation, décès, chômage, maladie,...)
- l'urgence d'une situation

L'assistant social soumet à la commission Fonds Social Collégien, les dossiers instruits, dans l'ordre croissant des quotients familiaux.

La commission donne son avis sur les différents cas évoqués. Au vu de cet avis, le chef d'établissement arrête la décision d'attribution de l'aide. En cas d'urgence, le chef d'établissement peut accorder une aide sans consulter la commission qu'il informe a posteriori.

Les Fonds sociaux sont destinés à faire face à des situations difficiles que peuvent connaître les collégiens ou leurs familles pour assumer les dépenses de scolarité et de vie scolaire. A ce titre une aide exceptionnelle peut être attribuée pour permettre aux élèves ou à leur famille de faire face à tout ou partie des dépenses relatives aux transports ou sorties scolaires, aux soins bucco-dentaires, à l'achat de lunettes, d'appareils auditifs ou dentaires, de vêtements, de matériels professionnels ou de sport, de manuels ou de fournitures scolaires. Les dépenses relatives aux frais de demi-pension peuvent également être imputés sur les Fonds sociaux collégien. Cette liste de dépenses de scolarité et de vie scolaire n'étant pas limitative.

**Vote des membres du CA :** 22 pour 0 contre 0 abstention

Présentation du **bilan d'utilisation des Fonds Sociaux** pour l'année scolaire 2016/2017 (le tableau présenté sera en annexe du PV).  
Le principal à la lecture du tableau récapitulatif établi par la gestionnaire souligne le montant global utilisé strictement sur l'année scolaire 2016-2017, soit 2 543.41 euros.

Le bilan au 19 octobre 2017 fait apparaître :

- au titre du fonds social collégien (État) : 428 euros (→ solde de 5 201.33 euros)
- au titre du fonds social des cantines (Conseil départemental 44) : 2 115.41 euros (→ solde de 4800.61 euros)

28 dossiers ont été pris en compte, soit la totalité des cas soumis et examinés avec l'assistant social. Il n'y a pas eu de situations à examiner à la rentrée de septembre 2017 cette année. Des situations sont actuellement à l'étude en cours d'instruction.

En parallèle, le collège et le service de gestion sont intervenus auprès des familles, pour les informer de leur droit à présenter un dossier pour l'obtention des bourses nationales, attribuables selon des critères spécifiques.

La campagne de cette année, a abouti à constituer 91 dossiers dont 60 sont éligibles, soit 13% de la totalité des élèves.

Ce chiffre est en augmentation par rapport aux années précédentes.

### III.e – DEMI-PENSION – (Acte administratif n°15)

**Acte n°15 : Modification de l'acte n°62** de la séance n°4 du 4 juillet 2017 portant sur les tarifs de demi-pension pour l'année 2018 :

Suite à la modification du calendrier scolaire en 2018, le nombre de jours du trimestre avril/juillet a été modifié, la demi-pension sera ouverte 45 jours au lieu de 44 jours prévus initialement.

Le montant forfaitaire de ce trimestre sera donc modifié en conséquence, soit un total de 139.50 € pour la période d'avril à juillet 2018. (le nombre de jours annuel sera donc de 141 jours pour un montant annuel de 437.10 €)

Vote des membres du CA : 22 pour    0 contre    0 abstention

### III.f – Budget 2018 – (Acte administratif n°16)

**Acte n° 16 :** Présentation du budget de l'exercice 2018

M. le principal rappelle qu'un budget est par essence un acte prévisionnel.

Le budget vise à fixer les orientations des dépenses en fonction des recettes tout en veillant au principe d'équilibre.

Le budget est un acte d'autorisation d'autre part, permettant l'engagement global défini selon les répartitions sur les différents postes.

*Un budget doit répondre dans son élaboration et sa constitution à des principes qui sont : → l'annualité, l'universalité, l'unité, l'équilibre, la sincérité*

**Le budget complet a été adressé aux membres du CA et la fiche synthétique ci-dessous a été proposée pour une présentation plus globale.**

Recettes = Dépenses			
<u>Subvention générale</u>			
<u>Conseil Général/</u>		ALO/ Contrats	12 700,00 €
<u>Conseil Départemental</u>	106 720,00 €	ALO/ Fonctionnement	34 640,00 €
Répartition comme suit		ALO/ Viabilisation	54 000,00 €
↳ selon affectation au budget ↷		- Sous-Total	101 340,00 €
- AP/ Fonctionnement	15 320,00 €	AP/ Fonctionnement	15 320,00 €
- AP/ Voyages	4 400,00 €	AP/ Voyages	4 400,00 €
- ALO/ Fonctionnement	87 000,00 €	AP/ Reprographie	500,00 €
		VE/ Fonds sociaux	1 000,00 €
<u>Autres recettes CG/CD 44</u>	12 840,00 €	SBN/ Bourses	2 000,00 €
- VE/ Dotation fonds sociaux	1 000,00 €	- Sous-Total	23 220,00 €
- ALO/ Petits travaux propriétaire	11 840,00 €	SRH/Denrées	104 228,22 €
		SRH/ Charges	48 497,92 €
<u>Autres recettes</u>	179 158,00 €	SRH/ Divers	14 931,86 €
Répartition comme suit		SRH/ Viabilisation	9 500,00 €
↳ selon affectation au budget ↷		- Sous-Total	177 158,00 €
<input checked="" type="checkbox"/> État		Opérations internes	1 845,44 €
- SBN/ Bourses	2 000,00 €	Opération en capital amortissement... ↷	
- AP/ Reprographie	500,00 €		
<input checked="" type="checkbox"/> Familles et commensaux			
- SRH	177 158,00 €		
Total	299 218,00 €		
<u>Opérations internes</u>			
- ALO/ Fonctionnement	+ 2 500,00 €	Total	303 563,44 €
(reversement interne)		dont 1 845,44 € à déduire (amortissement) ↷	
		<b>R = D</b>	

Total

**301 718,00 €**

soit un Total de

**301 718,00 €**

M. le principal propose à la gestionnaire de développer la présentation du budget.

En lien avec les effectifs, ce budget peut être développé avec une dotation globale de fonctionnement en très légère hausse. Il convient de maintenir un niveau de vigilance quant aux dépenses de viabilisation. Pour développer la capacité à permettre des acquisitions ou actions pédagogiques. Il est rappelé l'intégration de la participation aux dépenses des accompagnants aux séjours scolaires dans la partie "projet" budget et non plus en partie "voyages". Il s'agit là d'un poste en lien avec le projet d'établissement qui dans son axe 3 donne une place à l'ouverture du collège. Les voyages représentent un poste important. Les recettes sont constituées par les participations des familles. Des subventions peuvent être parfois obtenues.

Les professeurs interrogent sur l'évolution des frais de réception.

Le principal et la gestionnaire répondent que cette prévision est liée aux constats de cette année où il a été remarqué que le collège a d'une part, répondu à des sollicitations diverses : petites agapes post CA, accueil de formations d'enseignants par des enseignants du collège, pots suite accueil intervenants extérieurs avec des classes, portes ouvertes, et d'autre part, il y a eu l'accueil des correcteurs du DNB, pot d'accueil des personnels à la rentrée etc... Avec des moyens contrôlés et avec le travail de l'équipe de restauration, le collège veille à profiter de situations qui contribuent à la valorisation de l'établissement et de ce qui y est fait à différents niveaux. Il est également envisagé sur demande de collègues professeurs qui en ont fait la remarque cette année de proposer un pot pour la remise du diplôme du brevet l'an prochain.

Retour pour simple rappel sur → Dotation de fonctionnement CD 44

Subvention 2018 Conseil Départemental 44 ⇔ 106 720 euros (105 551 euros en 2017) + 11840 euros (1.83 euros du m<sup>2</sup>) soit 118 560 euros (117 391 euros en 2017). Et, pour mémoire, Subvention 2016 CD44 ⇔ 111 421 euros + 11840 euros (1.83 euros du m<sup>2</sup>) soit 123 261 euros

M. le principal précise que ce budget 2018 proposé aux membres du CA a été établi sur la base des conseils qui lui ont été formulés par Mme la gestionnaire dont la connaissance de l'établissement et des besoins pour le faire fonctionner avec la maîtrise nécessaire des dépenses est précieuse pour aider au pilotage de l'établissement. Il tient une nouvelle fois à la remercier pour son travail et les conseils apportés pour une gestion saine et rigoureuse. Remarque finale qui est relayée par la représentante de la mairie qui souligne cette observation.

Vote des membres du CA :

22 pour 0 contre 0 abstention

#### **IV. Présentation répartition-attribution IMP (indemnités pour missions particulières)**

##### **IV.a – IMP AS 2017-2018**

M. le Principal présente la ventilation à ce stade de l'année (Le tableau a été adressé aux membres du CA à la demande des professeurs). 8 IMP ont été alloués au collège en complément de la DHG pour le fonctionnement de l'année 2017-2018.

7,50 sont actuellement réparties. Répartition 8 x 0.25 (4 taux 1), 3 x 0.5 (3 taux 2), 4 x 1 (4 taux 3) conformément au tableau présenté.

Il apparaît ainsi que 0.50 IMP n'est ainsi pas encore actuellement attribuée. Il s'agit de se réserver un moyen de rémunération pour des actions qui vont être réalisées cette année. Des projets existent. Ce moyen sera normalement consommé.

En dehors de la dotation initiale en IMP, nous disposons également d'une IMP fléchée pour le professeur porteur de l'atelier Théâtre et un quart d'IMP pour le référent "Devoirs faits". Un quart d'IMP a également été ajouté à notre dotation initiale dans le cadre du dispositif "Devoirs faits" pour le référent nommé par le principal (→ CPE). Le dispositif "Devoirs faits" est ainsi développé concernant une soixantaine d'élèves. Mme Bénaitreau précise que l'intitulé coordination disciplinaire pour les deux collègues de technologie est imprécise car il s'agit surtout de la prise en compte de la gestion des matériels dans cette discipline par rapport à l'acception classique coordination disciplinaire.

Vote des membres du CA :

22 pour 0 contre 0 abstention

#### **V. Délégations des adjoints**

##### **V.a – Principale adjointe**

##### **V.b – Gestionnaire**

Ces deux délégations précisent les champs d'interventions dans les domaines respectifs.

Ils font l'objet d'un affichage pour une publicité sur le panneau des actes du collège (hall de la direction) + PJ du PV du CA

#### **VI. Rapport d'activité**

M. le Principal présente le rapport d'activité préparé à l'attention des membres du CA préalablement envoyé à la réunion.

Ce document présente de manière récapitulative. Les grandes lignes des actions menées au cours de cette année scolaire 2016-2017.

Le principal souligne la richesse des actions développées.

Ce document est, dans sa forme, différent de celui qui avait été présenté les deux années passées.

Cela correspond aux préconisations académiques afin d'éviter des documents très denses avec souvent des redites.

Deux exemples : le point relatif au CESC est peu développé et il convient de noter que le projet et le bilan du CESC sont présentés à un autre conseil d'administration. Le point concernant les voyages est également peu développé et il convient de noter qu'il fait l'objet d'un recensement très précis évoqué en conseil d'administration en lien avec le budget et le compte financier.

M. Le principal insiste pour tous, professeurs, élèves, membres du CA pour bien aller prendre connaissance des fiches infos sur le site du collège.

Ces fiches, en complément du rapport d'activité, illustrent concrètement ce qui est réalisé avec des actions diversifiées pour les élèves.

Le quatre pages produit permet toutefois de rendre compte de façon global de l'activité du collège en lien avec le projet d'établissement.

Les professeurs tiennent à ce que soit souligné en page 2 dans la partie "Fonctionnement Général" leur engagement dans la mise en place de la réforme du collège.

Le principal déclare qu'il ne manque pas une occasion en interne et en public pour souligner la qualité du travail développé et précise qu'il va procéder à cet ajout dans le document en question.

Les professeurs évoquent également un paragraphe en page 1 dans la partie "population scolaire". Ils demandent à ce que la phrase : « un indicateur qui n'est pas formellement constitué mais qui impacte de manière certaine sur les conditions du travail scolaire doit être considéré. Il

s'agit du nombre d'élèves ayant des parents séparés (entre 20 et 25%). Sans y voir de déterminisme, cela peut toutefois constituer un trouble pour les élèves concernés. Au niveau de leur organisation, les entretiens avec les élèves [avec la précaution qu'il convient d'avoir dans l'interprétation des situations et les contacts avec les familles] invitent à considérer que cet aspect n'est pas neutre à divers titres et qu'il faut y être attentif. » soit remplacée ou limitée à phrase : « un indicateur qui n'est pas formellement constitué mais qui impacte de manière certaine sur les conditions du travail scolaire doit être considéré. Il s'agit du nombre d'élèves ayant des parents séparés (entre 20 et 25%). »

Le principal répond qu'il tient pour sa part à ce que cette phrase demeure dans son intégralité. Il convient précisément d'expliquer dans quelle perspective cet indicateur relatif aux parents séparés doit être considéré et ce, afin de bien éviter toute forme de déterminisme.

L'économie de cette phrase ne lui semble pas pertinente et il faut bien expliquer dans quel esprit nous nous devons d'être attentifs à cette question comme à d'autres dans l'intérêt des élèves avec la précaution nécessaire qui est bien soulignée.

Vote des membres du CA :

16 pour 0 contre 6 abstentions

## VII. Questions diverses

M. le Principal évoque les questions diverses qui lui ont été adressées par les professeurs.

- En premier lieu les professeurs tiennent à exprimer leur satisfaction quant à l'organisation du planning global de l'année.

Le principal précise que ce planning est proposé depuis trois ans dans le but d'anticiper.

Les professeurs évoquent de façon positive la répartition aménagée conformément à leur souhait des réunions parents-professeurs.

- Des (et non "les") professeurs font part de relatives difficultés avec le programme et le menu du nouveau photocopieur.

Le principal répond que la société va être contactée pour qu'un technicien revienne pour compléter la "formation" dispensée initialement et à laquelle il conviendra que les collègues soient présents ou bien que les "transferts de compétences" s'effectuent en interne des collègues.

Le principal demande s'il est nécessaire de rechercher d'un appareil Ronéo dans les réserves ?... Les professeurs assurent que cela n'est pas nécessaire...

- Les professeurs interrogent au sujet du document unique.

Le principal répond que ce document a été élaboré et qu'il l'a été il est vrai, davantage en direction des agents techniques du collège par rapport à des procédures qui les concernent au quotidien notamment au niveau de la restauration.

- Les professeurs demandent s'il est possible d'avoir le détail des dépenses pédagogiques.

Le principal répond favorablement avec la gestionnaire évoquant que cette liste est disponible et peut être consultée au service de gestion du collège. Il n'est toutefois pas envisageable et ce, dans l'esprit de la réforme du cadre budgétaire et comptable (RCBC) de réaliser une extraction par discipline, les dépenses et factures étant globalisée sur un même code activités (code O fournitures pédagogiques qui est identifié sur le budget, il y a aussi un code O matériel pour les matériels comme un tableau etc... Enfin, il y a également un code 0 fournitures communes pour le papier et les crayons tableaux que l'on ne va pas répartir par discipline).

Ce qui importe déclare le principal c'est que les besoins formulés soient satisfaits et ils le sont. Le seul point en suspens est le projet "Charly Robot" mais qui l'est en relation avec les collègues. Le collège reste attentif à une opportunité d'un matériel d'occasion avec garantie.

- Au-delà de ces questions, les professeurs souhaitent aborder de façon plus particulière le problème qu'ils jugent sensible concernant le thème de la sécurité avec la situation de plusieurs portes du collège qui sont bloquées.

Le principal répond que ce problème est connu et a déjà été abordé dans des échanges informels en interne et même de façon formelle consécutivement à l'exercice incendie réalisé le 29 septembre où le problème déjà identifié a été constaté de manière plus précise en situation d'évacuation.

Une porte donnant sur la cour (sortie pour évacuation) et proche de la salle des moyens partagés dans le secteur science est "condamnée" du fait du dysfonctionnement de la serrure qui est bloquée et qui ne peut être réparée en interne. Le problème nécessite un démontage total de la porte comme évoqué par un technicien d'une entreprise spécialisée qui est intervenu sur la requête du technicien du Conseil départemental en charge du suivi du collège.

Une autre porte du hall donnant sur la cour est également condamnée car elle menaçait de tomber et nous l'avons bloquée pour éviter tout risque. D'autres portes présentent des signes d'usure et ce au même moment ayant été installées à la construction du collège il y a 15 ans. Un "pré-diagnostic" a été effectué mais il est nécessaire d'intervenir. Ce problème global a été signalé comme il se devait aux interlocuteurs du Conseil Départemental qui connaît la situation et veille à parer les problèmes.

Suite à de récentes démarches réitérées par le collège, le Conseil Départemental a fait intervenir cette semaine une entreprise (SISTEO) qui a réparé une série de portes parmi les plus utilisées. La situation n'est pas totalement réglée, mais elle est à présent en phase de résolution par rapport à l'urgence sur certaines huisseries.

- Enfin, dans un registre comparable, les professeurs évoquent le problème de nombreux stores qui sont en panne.

Le principal et la gestionnaire répondent que ce point est suivi d'une part par notre agent d'entretien qui veille au maximum à trouver des solutions en interne, mais ce chantier - car il s'agit comme pour les portes d'un véritable chantier - est suivi par le technicien du Conseil Départemental qui tente d'intervenir au mieux en fonction de l'enveloppe dont il dispose pour notre collège en lien avec le suivi de l'ensemble des établissements à la charge du Conseil Départemental.

- Les parents, par l'intervention de Mme King, renouvellent pour leur part leur demande sur la question des toilettes dans la cour (!..).

Le principal répond qu'il s'agit d'un dossier très sensible déjà évoqué en CA et que tout est fait au niveau du collège. Il demeure effectivement que les toilettes ont besoin de faire l'objet d'une rénovation.

Le technicien en charge du suivi de l'établissement sur le plan des travaux avait évoqué lors de visites que ce point devrait effectivement être envisagé dans le cadre de la planification des travaux et ce dès l'exercice 2018 si possible.

Mme Drion prend note de ces remarques qu'elle va veiller à rapporter auprès du Conseil Départemental dont elle est représentante.

Les parents répondent que cette question déjà soulignée en CA mérite attention et intérêt conformément aux débats menés, tant il s'agit comme cela a été précisé d'une question de santé.

M. le Principal remercie les membres du conseil pour la qualité des échanges et ciôt le conseil à 20h14

**ANNEXE 1**      **Proposition de**      **REGLEMENT INTERIEUR**  
CA 23-11-2017      **DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE LE HAUT GESVRES**

**Article 1.**      **Le règlement intérieur** est l'ensemble des règles admises qui favorise le dialogue, régleme la vie démocratique, précise les conditions dans lesquelles sont prises les décisions, organise les travaux en vue d'obtenir une efficacité maximale.

**Article 2.**      **Le chef d'établissement préside** le Conseil d'Administration. En cas d'empêchement, la présidence est assurée par l'adjoint.

**Article 3.**      **Le conseil d'administration se réunit en séance ordinaire** au moins une fois par trimestre à l'initiative du chef d'établissement. Il peut être **réuni en séance extraordinaire** à la demande de l'autorité académique ou de la moitié au moins de ses membres sur un ordre du jour déterminé.

**Article 4.**      **Le chef d'établissement fixe les dates et heures des séances.** Il envoie les convocations, le projet d'ordre du jour, les documents préparatoires dix jours à l'avance aux titulaires.

**Article 5.**      Un membre titulaire qui ne peut participer à une séance du Conseil d'Administration en informe, par écrit, le Président en lui indiquant le nom de son suppléant, lequel est informé par le titulaire sans qu'une convocation personnelle lui soit envoyée. Il appartient au titulaire de transmettre les documents au suppléant.

**Article 6.**      **L'ordre du jour**, établi par le chef d'établissement, est adopté en début de séance. Des questions diverses peuvent être déposées par écrit au Président jusqu'à 48 heures avant le conseil d'administration.

**Article 7.**      La **règle du quorum** se vérifie à l'ouverture de la séance. Le **secrétariat de séance** est tenu, à tour de rôle, par un représentant (à définir). Il est chargé de dresser le compte rendu de la séance. **Le procès-verbal** est envoyé à chaque membre, il est adopté au début de la séance suivante. Les éventuelles rectifications ou modifications sont inscrites dans le procès-verbal suivant.

**Article 8.**      Les séances **débutent à 18 h 00.**  
La durée d'une séance **ne doit pas dépasser 2h30.** Si à cette échéance, l'ordre du jour n'est pas épuisé, il est demandé une prolongation d'une demi- heure qui peut être refusée par la majorité des membres. Dans ce cas, la séance est suspendue et reportée à huitaine.

**Article 9.**      **Les séances du Conseil d'Administration ne sont pas publiques.** Le chef d'établissement peut inviter des personnes au titre de leur qualité ou de l'éclairage qu'elles pourraient apporter aux débats.

**Article 10.**      Les **votes** ont lieu à main levée, mais **le vote à bulletin secret est de droit** et sera mis en place à la demande d'un des membres du conseil.  
En cas de partage des voix, la **décision revient au Président du Conseil d'Administration.**

**Article 11.**      Les membres du Conseil d'Administration sont astreints à l'obligation de discrétion pour tout ce qui a trait à la situation des personnes et aux cas individuels.

**Article 12.**      Le Président est chargé de veiller à l'application du règlement intérieur.

## ANNEXE 2

## ORGANISATION DES SEJOURS PEDAGOGIQUES

CA du 19 nov. 2015

### Charte du collège Le Haut Gesvres

Confirmation en CA du 23 nov. 2017

Le séjour pédagogique est particulièrement important en cela qu'il constitue une ouverture linguistique, culturelle, scientifique...

- séjours à l'étranger : bain linguistique et découverte d'une autre culture
- séjours sur un thème : ouverture sur les programmes étudiés
- séjours avec objectif de socialisation : cohésion de la vie de la classe.

Une grande clarté quant à la pertinence pédagogique est indispensable, justifiant la dépense qui est demandée aux familles.

Il convient de veiller à ne pas exposer les familles à des sollicitations diverses entraînant des dépenses multiples pour un même élève. Il est ainsi nécessaire d'anticiper les projets pour permettre de répartir les voyages, sorties, déplacements envisagés sur plusieurs classes et de chercher ainsi à impliquer le plus d'élèves et permettre autant que possible que tous les élèves au cours de leur scolarité au collège Le Haut Gesvres aient pu être en position de pouvoir profiter d'une sortie, d'un déplacement à caractère pédagogique.

Le cas échéant, un élève inscrit dans un projet ne peut s'en désengager pour changer et participer à un autre présenté ultérieurement. Il s'agit de ne pas mettre en concurrence des projets ni d'aboutir à ce que des élèves participent à deux voyages ce qui pourrait avoir un caractère discriminant et exposer l'élève à un nombre de journées d'absences trop important. De plus, les budgets sont établis sur la base d'un nombre défini de participants et la défection d'un élève remet inmanquablement en question cet équilibre budgétaire.

Le projet s'appuie sur :

#### A- Une cohérence :

- des parcours scolaires : harmonisation au cours des différents cycles
- du temps scolaire (en concentrant ces séjours de préférence sur des « semaines banalisées » avec mise en place de dispositifs pédagogiques pour les élèves restant dans l'établissement).

#### B- Des critères clairement établis :

- 1) Les voyages constituent un enrichissement social et culturel particulièrement pour ceux qui ne partent jamais. Toute éviction pour des résultats scolaires ou pour des critères financiers est a priori contraire aux objectifs fixés. A contrario, l'équipe éducative peut refuser la participation pour des raisons disciplinaires.
- 2) Pour l'accompagnement des séjours : l'enseignant organisateur peut s'adjoindre la collaboration d'un autre professeur ou personnel de l'établissement, mais aussi d'un tiers le cas échéant pour une sortie.
- 3) Sur le coût et la prise en charge par les familles :  
Il est important que la présentation du coût en recettes et dépenses se fasse de manière détaillée et séparée :
  - ↳ transport,
  - ↳ hébergement et nourriture,
  - ↳ prestations pédagogiques,
  - ↳ prise en charge du séjour des accompagnateurs qui incombe à l'établissementIl est nécessaire et indispensable de fixer en conseil d'administration les modalités du financement des voyages dont la contribution des familles.

L'établissement propose un dispositif clair d'aide aux familles (fonds sociaux collégiens...)

Des subventions sont à solliciter auprès des collectivités compétentes : Conseil Départemental pour le collège, mairies et entreprises pour les parents.

- 4) En cas de retrait volontaire (après engagement initial), la participation financière perçue sera conservée par l'établissement et intégrée dans le budget pour ne pas le déséquilibrer et compenser le surcoût éventuel.

#### C- Une procédure :

- 1) Il convient d'anticiper et de présenter dès le CA de juin les possibilités éventuelles de séjours pour l'année scolaire suivante (voire au plus tard à celui d'octobre pour l'année en cours) \*.
- 2) Présentation aux familles du séjour, de son coût, des aides éventuelles, des formalités administratives et de l'échéancier. L'intégralité de la contribution devra être versée avant le départ.
- 3) Présentation au conseil d'administration pour vote suite préparation préalable avec le service intendance pour bien constituer le dossier en fonction des impératifs juridiques qui sont imposés par les textes dans le cadre de la réglementation relative à la comptabilité publique et l'organisation des voyages scolaires
- 4) Présentation aux élèves



<b>PREPARATION BUDGETAIRE 2018</b>
------------------------------------

**COLLEGE Le Haut Gesvres - TREILLIERES**

▪ **DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT**

Dotation - exercice 2018 106 720 €  
 Dont dotation de fonctionnement ULIS, le cas échéant

▪ **CREDITS SPECIFIQUES COMPLEMENTAIRES**

A - Dotation (s) spécifique (s) :

B - Aide pour travaux d'entretien et de petites réparations du propriétaire 11 840 €

<b>TOTAL</b>	<b>118 560 €</b>
--------------	------------------

**Modalités de versement**

En janvier 2018

30 % de la dotation globale et spécifique(s) (A)  
 100 % de la l'aide spécifique (B)

En avril 2018

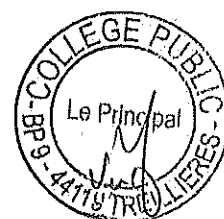
30 % de la dotation globale et spécifique(s) (A)

En juin 2018

40 % de la dotation globale et spécifique(s) (A) + ajustement des effectifs

▪ **ETAT DES EMPLOIS TERRITORIAUX (toutes fonctions confondues - exercice 2016)**

	Nombre d'équivalents temps plein	Masse salariale 2016
Personnels titulaires	8,7	273 417 €
Personnels non titulaires		



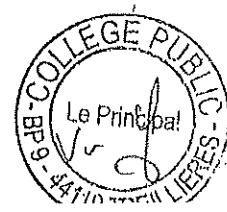
## DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT 2018 :

## Détail du calcul de votre dotation de fonctionnement

COLLEGE Le Haut Gesvres - TREILLIERES

DOTATION SERVICE GENERAL (Hors crédits spécifiques et SEGPA)

A = PART FIXE			
Moyenne des dépenses de fonctionnement des bâtiments du service général constatées dans les 3 derniers comptes financiers	2014	2015	2016
<b>Sous-total</b>	53 849 €	51 266 €	46 663 €
TOTAL A (moyenne des 3 années + augmentation de 1 % pour tenir compte de l'évolution des prix à la consommation et du développement des contrats de sécurité obligatoires)	51 099 €		
B = PART VARIABLE : (effectif constaté, enquête DSDEN novembre 2016 439)			
<b>Forfait pondérateur</b>			
- de 300 élèves	10 000		
de 300 à 399	8 000		
de 400 à 499	6 000		
de 500 à 599	4 000		
de 600 à 699	2 000	6 000 €	
+ de 700 élèves	Pas de forfait		
<b>Part élèves au prorata des effectifs des collèges</b>	49 622 €		
<b>TOTAL B</b>	<b>55 622 €</b>		
<b>TOTAL DOTATION "THEORIQUE" 2018 (A+B)</b>	<b>106 721 €</b>		
Pour mémoire, montant de la dotation "Service général" 2017 :	105 551 €		
Crédits ULIS			
<b>TOTAL DOTATION 2018 :</b>	<b>106 720 €</b>		
<i>Après ajustement, le cas échéant, suivant le niveau des réserves du service général au 31/12/2016</i>			



## liste des contrats proposés pour l'année 2018

Fournisseur	objet de la prestation	terme du contrat	prise d'effet du contrat	date d'échéance annuelle	date butoir pour le préavis	durée totale	montant annuel de la prestation (HT)	modalités de reconduction
ANCV	gestion des chèques vacances	22/03/2021	23/03/2016	22/03/2018	1 mois avant la demande de résiliation	5 ans	10,00 € de frais par tranche de 1000,00 € + 5,00 € par bordereau de remise	tacite reconduction
Axô	distribution d'eau fraîche		09/12/2017	08/12/2018	07/09/2018	1 an	180,00	tacite à l'issue de l'échéance
BNP	location des 2 copieurs	10/10/2022	11/10/2017		pas de résiliation	5 ans	1980,00	pas de reconduction
Centre de Ressources informatique départemental	assistance informatique logiciels et réseaux	31/12/2019	01/01/2017	31/12/2019	pas de résiliation	3 ans	240,00	signature de la convention pour renouvellement
Service Académique de maintenance informatique	maintenance du parc informatique administratif		01/01/2018	31/12/2018	pas de résiliation	1 an	30,00 € par ordinateur et 40,00 € par imprimante	signature de la convention pour renouvellement
Ecogras	collecte des graisses alimentaires pour recyclage	19/07/2018	19/07/2015	19/07/2017	18/04/2017	3 ans	selon le cours de reprise des biocarburants	tacite reconduction
Egimmo	gestion informatique des inventaires		19/10/2017	18/10/2018	pas de résiliation	1 an	90,30	signature de l'abonnement pour le renouvellement
Equip services	contrôle et entretien des matériels de restauration type P2 (visite annuelle + dépannage et déplacements)		29/09/2017	29/09/2018	28/06/2018	1 an	2250,00	tacite reconduction
Générale de Bureautique	maintenance des copieurs	10/10/2022	11/10/2017		à l'expiration du contrat	5 ans	0,0036 par copie NB 0,036 couleur	tacite reconduction dans les 5 ans
INCB	maintenance du système de gestion des passages au self		01/01/2018	31/12/2018	à l'expiration du contrat	1 an	1228,92	tacite reconduction
Index education	Abonnement et MAJ des logiciels pour la gestion des emplois du temps, des notes et des ressources pédagogiques		01/06/2018	01/06/2019	pas de résiliation	1 an	251,00 EDT	signature de l'abonnement pour le renouvellement
			01/09/2018	01/01/2019		1 an	411,00 PRONOTE	
			01/10/2018	01/10/2019		1 an	461,00 hébergement de la base	

Fournisseur	objet de la prestation	terme du contrat	prise d'effet du contrat	date d'échéance annuelle	date butoir pour le préavis	durée totale	montant annuel de la prestation (HT)	modalités de reconduction
ISS hygiène	sanitation		01/01/2018	31/12/2018	30/09/2018	1 an	528,88	tacite reconduction
la ruche piquet	entretien de 2 ruches et interventions pédagogiques		01/01/2018	31/12/2018	pas de résiliation	1 an	1580,00	signature de la convention pour le renouvellement
Lycée Appert	activités liées au groupement d'achat de viandes		01/01/2018	31/12/2018	pas de résiliation	1 an	120,00	signature de la convention pour renouvellement
Lycée Camus	activités liées au groupement d'achat de maintenance et contrôle des installations	31/12/2018	01/01/2018	31/12/2018	pas de résiliation	3 ans	45,00 € par an	signature de la convention pour renouvellement
Lycée Monge	activités liées à la mission de l'agence comptable		01/01/2018	31/12/2018	pas de résiliation	1 an	200,00	tacite reconduction
Compagnie "les éléments disponibles"	intervention d'une comédienne dans le cadre de l'atelier théâtre		08/10/2017	30/06/2018	pas de résiliation	1 an	1500,00	signature de la convention pour renouvellement
Maif	assurance		01/01/2018	31/12/2018	31/10/2018	1 an	0,39 € par élève	tacite reconduction
Qualiconsult	vérification du panneau de basket		20/04/2016	31/12/2018	19/02/2018	1 an	198,00 € par an	tacite reconduction
Savélys- ENGIE	maintenance des chaudières		01/02/2018	31/01/2019	30/06/2018	1 an	343,64	tacite reconduction
Sécuritas alert services	détection anti-intrusion		03/07/2018	03/07/2019	02/04/2018	1 an	1000,00 de contrat et 88,00 l'intervention	tacite reconduction
Véolia	fourniture d'eau		26/09/2018	26/09/2019	16/09/2018	1 an	217,84 € par an abonnement et 5,01 m3	tacite reconduction
Vist and com	téléphonie et numéris		26/04/2017	25/04/2020	1 mois avant le terme du contrat	3 ans	2937,60 € par an + appels spéciaux hors forfait illimité	tacite reconduction

# BILAN D' UTILISATION DES FONDS SOCIAUX POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

date	nature de l'aide ou de l'utilisation	Fonds utilisé	montant utilisé	élèves	observations
17/11/2016	aide à la demi-pension	Fonds d'Aide à la Cantine Conseil départemental	109,00 €	cas n°1	9 élèves bénéficiaires pour la demi-pension des périodes de janvier à Juin 2016 et septembre décembre 2016 pour 532,40 euros
17/11/2016	aide à la demi-pension	Fonds d'Aide à la Cantine Conseil départemental	17,40 €	cas n°2	
17/11/2016	aide à la demi-pension	Fonds d'Aide à la Cantine Conseil départemental	6,00 €	cas n°3	
17/11/2016	aide à la demi-pension	Fonds d'Aide à la Cantine Conseil départemental	6,00 €	cas n°4	
17/11/2016	aide à la demi-pension	Fonds d'Aide à la Cantine Conseil départemental	64,00 €	cas n°5	
17/11/2016	aide à la demi-pension	Fonds d'Aide à la Cantine Conseil départemental	74,00 €	cas n°6	
17/11/2016	aide à la demi-pension	Fonds d'Aide à la Cantine Conseil départemental	74,00 €	cas n°7	
17/11/2016	aide à la demi-pension	Fonds d'Aide à la Cantine Conseil départemental	39,00 €	cas n°8	
17/11/2016	aide à la demi-pension	Fonds d'Aide à la Cantine Conseil départemental	143,00 €	cas n°9	
novembre 2016	prise en charge d'un petit-déjeuner pour tous les élèves de 6° dans le cadre du CESC	Fonds d'Aide à la Cantine Conseil départemental	310,51 €	tous les élèves de 6°	
04/04/2017	aide à la demi-pension	Fonds d'Aide à la Cantine Conseil départemental	120,00 €	cas n°10	7 élèves bénéficiaires pour la demi-pension des trimestres septembre/décembre 2016 à janvier mars 2017 pour 666,00 euros
04/04/2017	aide à la demi-pension	Fonds d'Aide à la Cantine Conseil départemental	52,00 €	cas n°11	
04/04/2017	aide à la demi-pension	Fonds d'Aide à la Cantine Conseil départemental	52,00 €	cas n°12	
04/04/2017	aide à la demi-pension	Fonds d'Aide à la Cantine Conseil départemental	43,00 €	cas n°13	
04/04/2017	aide à la demi-pension	Fonds d'Aide à la Cantine Conseil départemental	120,00 €	cas n°14	
04/04/2017	aide à la demi-pension	Fonds d'Aide à la Cantine Conseil départemental	159,00 €	cas n°15	
04/04/2017	aide à la demi-pension	Fonds d'Aide à la Cantine Conseil départemental	120,00 €	cas n°16	
06/07/2017	aide à la demi-pension	Fonds d'Aide à la Cantine Conseil départemental	91,00 €	cas n°17	
06/07/2017	aide à la demi-pension	Fonds d'Aide à la Cantine Conseil départemental	92,00 €	cas n°18	
06/07/2017	aide à la demi-pension	Fonds d'Aide à la Cantine Conseil départemental	64,50 €	cas n°19	
06/07/2017	aide à la demi-pension	Fonds d'Aide à la Cantine Conseil départemental	34,00 €	cas n°20	9 élèves bénéficiaires pour la demi-pension de la période de janvier à juin 2017 pour 606,50 euros

06/07/2017	aide à la demi-pension	Fonds d'Aide à la Cantine Conseil départemental	83,00 €	cas n°21	9 élèves bénéficiaires pour la demi-pension des trimestres janvier mars 2015 et avril juin 2015 pour 673,00 euros
06/07/2017	aide à la demi-pension	Fonds d'Aide à la Cantine Conseil départemental	34,00 €	cas n°22	
06/07/2017	aide à la demi-pension	Fonds d'Aide à la Cantine Conseil départemental	40,00 €	cas n°23	
06/07/2017	aide à la demi-pension	Fonds d'Aide à la Cantine Conseil départemental	117,00 €	cas n°24	
06/07/2017	aide à la demi-pension	Fonds d'Aide à la Cantine Conseil départemental	51,00 €	cas n°25	
14/09/2017	aide au voyage en Auvergne en avril 2017	Fonds Social Collégien Etat	196,00 €	cas n°26	2 élèves bénéficiaires pour le voyage en auvergne pour un montant global de 308,00 euros
14/09/2017	aide au voyage en Auvergne en avril 2017	Fonds Social Collégien Etat	112,00 €	cas n°27	
14/09/2017	aide au voyage à Kiel en avril 2017	Fonds Social Collégien Etat	120,00 €	cas n°28	1 élève bénéficiaire pour le voyage à Kiel pour un montant global de 120,00 euros
		<b>MONTANT GLOBAL UTILISE</b>	<b>2 543,41 €</b>		

**fonds social collégien Etat :**

reliquat 2016	5 629,33 €
notification 2017	0,00 €
<b>Total</b>	<b>5 629,33 €</b>
Utilisé en 2017	428,00 €
<b>reste à utiliser</b>	<b>5 201,33 €</b>

**bilan au  
06/11/2017 :**

**Fonds social des cantines C Dtal**

reliquat 2016	3 483,02 €
notification 2017	3 433,00 €
<b>Total</b>	<b>6 916,02 €</b>
Utilisé en 2017	2 115,41 €
<b>reste à utiliser</b>	<b>4 800,61 €</b>



**Indemnités pour mission particulière (IMP)  
en établissement  
Année scolaire 2017-2018**

<b>Établissement</b>	Collège le Haut Gesvres 10 rue Simone de Beauvoir 44119 TREILLIERES
<b>Rappel enveloppe IMP</b>	8 IMP
<b>Date du CA</b>	23 novembre 2017

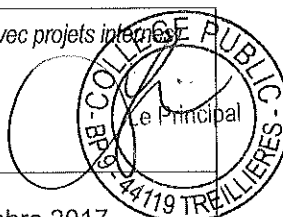
Avis favorables	<b>22</b>
Avis défavorables	<b>0</b>
Abstentions	<b>0</b>

Conformément à l'article 8 du décret n°2015-475 du 27 avril 2015, après consultation du conseil pédagogique, le chef d'établissement présente, pour avis du conseil d'administration, l'attribution d'indemnités pour mission particulière comme suit :

<b>Mission particulière :</b> (articles 6 et 7 du décret n° 2015-475)		<b>Taux IMP</b> (article 1 arrêté du 27/04/2015) Taux 1 : 312,50€ (0,25) Taux 2 : 625 € (0,50) Taux 3 : 1250 € (1) Taux 4 : 2500 € (2) Taux 5 : 3750 € (3)	<b>Type de mission</b> (annuelle/ponctuelle)
- Mme PIPARD	0,25	8 X Taux 1	. Liaison articulat° écoles-collège / PP 6 <sup>ème</sup>  - Autre mission (Niv. 4 <sup>ème</sup> )
- Mme BENAITREAU	0,25		
- Mme COUSSEAU	0,25		
- Mme PLAZA	0,25		
- Mme THOMAS	0,25		
- Mme AMELINE	0,25		
- Mme CHABLAT	0,25	- Coord. Discipline - Coord. Discipline	
- Mme BENAITREAU	0,25		
- Mme DIEU-BIDET	0,50	3 X Taux 2	- Mission Cult. - Maintenance E-lyco - Maintenance E-lyco
- Mme CHABLAT	0,50		
- M POURTAUD	0,50		
- Mme MOUSSUS	1	4 X Taux 3	- Mission Cult. LCA - Coord. EPS - Mission Cult. LCE - Mission Cult. LCE
- Mme RICAUD	1		
- Mme CHAUVIN (Mme BOUSSEAU)	1		
- Mme CHALMEL	1		
<u>Rappel dotation</u> IMP 2017-2018 : 8 IMP et Total 7.50			

↳ Solde de 0.50 IMP en étude d'attribution en lien avec projets intercollégiaux

Le chef d'établissement (cachet et signature) :



Transmis à l'inspecteur d'académie le : 23 novembre 2017

## DELEGATION à Mme CORBEAU Karine

### Adjoint au Chef d'établissement

**Délégation donnée à la principale adjointe dans le cadre de ses responsabilités conformément à l'article R421-13 du Code de l'éducation (Article 10 du décret du 30 août 1985).**

- le chef d'établissement est secondé dans ses tâches pédagogiques, éducatives et administratives par un adjoint nommé par le Ministre.
- le chef d'établissement peut déléguer sa signature à son adjoint
- en cas d'absence ou d'empêchement, le chef d'établissement est suppléé par l'adjoint, notamment pour la présidence du conseil d'administration, de la commission permanente, du conseil de discipline de l'établissement.

Toutefois, la suppléance n'a pas d'effet sur l'exercice des fonctions d'ordonnateur.

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 et dans le prolongement du travail développé au cours de l'année 2017-2018, sont confiées les tâches principales suivantes à Mme Corbeau :

#### Au niveau de l'établissement

- l'organisation de l'emploi du temps et son suivi au fil de l'année scolaire
- l'organisation en liaison avec le service de la Vie scolaire des épreuves communes et du brevet blanc
- l'organisation et la mise en place du DNB en lien avec le principal
- le suivi du projet d'établissement
- la mise à jour et l'analyse des indicateurs de fonctionnement de l'établissement
- l'organisation des rencontres parents-professeurs
- l'organisation des conseils de classe et le suivi des applications pronote en lien avec e-lyco
- l'organisation en liaison avec le service de la Vie scolaire des examens de l'ASSR et de l'oral du DNB
- le suivi de l'expérimentation de classes à projet et des EPI en lien avec le principal
- l'organisation et la mise en place de l'accueil des CM2 dans le cadre de la liaison écoles-collège (journées d'accueil, tutorat, commissions de liaison...)
- l'animation du CESC : comité d'éducation à la santé et la citoyenneté

#### Au niveau pédagogique

- le suivi plus particulier des divisions de 6<sup>èmes</sup> 4 et 5 de 5<sup>èmes</sup> 2 et 4 et de l'ensemble des 4<sup>èmes</sup>
- le suivi des élèves de l'ITEP et de leur intégration dans des classes du collège
- les relations avec les partenaires de l'ITEP dans le cadre de la convention élaborée au cours de l'année 2016-2017 et l'articulation avec les ESS
- le suivi et la mise en œuvre des activités pédagogiques de l'établissement et notamment celles relatives au thème de la citoyenneté, mise en œuvre du parcours citoyen

#### Délégation de signature

- Mme Corbeau aura en outre délégation de signature pour tous les domaines de compétence liés à son statut de personnel de direction
- Elle pourra prononcer toutes les punitions et sanctions prévues au règlement intérieur, y compris les exclusions prononcées envers des élèves
- Elle ne pourra exercer les fonctions d'ordonnateur dont la compétence ne peut être déléguée que par M. l'Inspecteur d'Académie



## DELEGATION à Mme RENAUDET Isabelle Adjointe gestionnaire au Chef d'établissement

Délégation donnée à l'adjointe gestionnaire dans le cadre de ses responsabilités conformément à l'article R421-13 du Code de l'éducation (Article 10 du décret du 30 août 1985).

Le principal

- ✓ Vu le Code de l'Education, et notamment l'art R 421-13
- ✓ Vu la circulaire n°2005-156 du 30 septembre 2005 ;
- ✓ Vu la lettre du Ministre aux Recteurs DAF A3 n°05-182 du 25 novembre 2005,

Décide

### Article 1 : Délégation de signature des bons de commande

- Je soussigné, Monsieur NOEL Yves, principal du collège Le Haut Gesvres à Treillières, donne délégation à Madame Renaudet Isabelle pour signer les bons de commande dans le respect des crédits ouverts et de la réglementation, sans limitation de plafond pour la prise en charge des factures de viabilisation et de denrées alimentaires et pour toutes les autres dépenses, la délégation sera effectuée dans la limite d'un plafond maximal de 1 000,00 euros TTC

En cas d'urgence et en l'absence de l'ordonnateur, l'intéressée ci-dessus désignée sera autorisée à signer les bons de commande nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement, charge pour elle d'en rendre compte.

### Article 2 : Autres délégations de signature à Madame RENAUDET Isabelle, adjointe gestionnaire

- Ordres de mission des personnels administratifs, ouvriers, techniques et de laboratoire ;
- Certification des états de frais de déplacement de ces mêmes personnels ;
- Visa des autorisations d'absence des personnels énumérés ci-dessus.

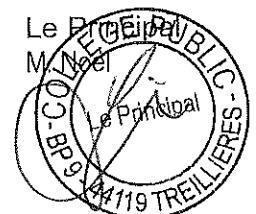
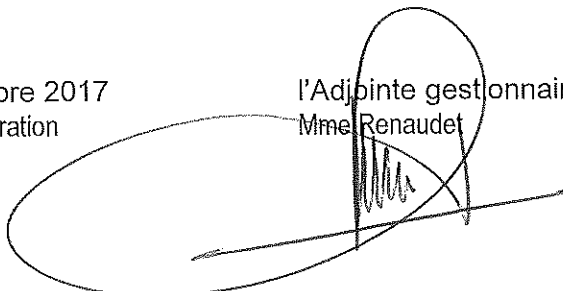
En l'absence prolongée de l'ordonnateur ou en cas d'urgence, l'adjointe gestionnaire sera autorisée à signer les bordereaux de mandats et de recettes, les décisions modificatives pour information, ainsi que les ordres de reversement et les ordres de réduction de recettes, à charge pour elle d'en rendre compte.

### Article 3 : Durée et effet de la délégation

Ces délégations prennent effet à la date de publication par voie d'affichage du présent acte. Elles sont valables tant que le délégataire et le délégant occupent personnellement les fonctions indiquées, sauf remise en cause par le signataire. Cette décision sera notifiée à l'agent comptable compétent et présentée pour information au conseil d'administration.

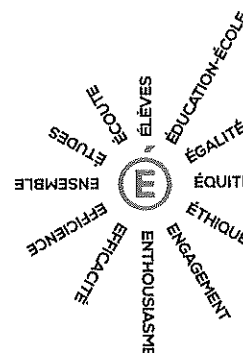
Fait à Treillières, le 1<sup>er</sup> septembre 2017  
Communication en conseil d'administration  
le 23 novembre 2017

l'Adjointe gestionnaire  
Mme Renaudet





# RAPPORT d'ACTIVITÉ SUR LE FONCTIONNEMENT PÉDAGOGIQUE Année scolaire 2016-2017



## LES ELEVES ACCUEILLIS

### Origine des élèves

### Effectifs / Structure

	R 2015		R 2016		R 2017		"Captation" Effectifs CM2
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	
Treillières École J. Fraud	21	18.5%	21	19%	29	21.3%	36 80.5%
Treillières École A. Vincent	33	29%	38	34.2%	44	32.3%	51 86.2%
Grandchamp des Fontaines École La Futale	7	6%	16	14%	14	10.3%	9 155%
Grandchamp des Fontaines École R. Desnos	20	17.5	15	13.5%	22	16.2%	28 78.5%
Vigneux / La Pâquelais École Ch. Perrault	15	13%	9	8.5%	16	11.7%	23 70%
Autres étab. Publics	10	9%	10	9%	9	6.7%	
Autres étab. Privés	8	7%	2	1.8%	2	1.5%	
<b>Total</b>	<b>114</b>	<b>100%</b>	<b>111</b>	<b>100%</b>	<b>136</b>	<b>100%</b>	

	Rentrée 2016			Puis constat Rentrée 2017		
	Eff	Nb cl	Moy	Eff	Nb cl	Moy
6 <sup>ème</sup>	111	4	29.5	136	5	27.2
5 <sup>ème</sup>	116	4	26.75	109	4	27.25
4 <sup>ème</sup>	103	4	28.75	115	4	28.75
3 <sup>ème</sup>	112	4	28	101	4	25.25
<b>Total</b>	<b>442</b>	<b>16</b>	<b>27.6</b>	<b>461</b>	<b>17</b>	<b>27.1</b>

**A noter** pour cette rentrée 2017, 6 dérogations ont été demandées par des familles afin d'intégrer le collège Le Haut Gesvres et ont été accordées par l'inspecteur d'académie, décisionnaire et en charge de l'affectation des élèves en 6<sup>ème</sup> dans les collèges du département (une quinzaine de dérogations R2016).

Sur les 442 élèves inscrits au collège à la rentrée 2016, répartis dans 16 divisions

- 14 germanistes dans un groupe 3<sup>ème</sup> / 4<sup>ème</sup> : 7 germanistes en 3<sup>ème</sup> 2 et 7 germanistes en 4<sup>ème</sup> 2  
7 élèves suivaient l'option Allemand (LV2) dans un groupe 3<sup>ème</sup> soit 6% des 112 élèves de 3<sup>ème</sup>  
7 élèves suivaient l'option Allemand (LV2) dans un groupe 4<sup>ème</sup> soit 7% des 103 élèves de 4<sup>ème</sup>
- 17 germanistes en 5<sup>ème</sup> 1 et 5<sup>ème</sup> 2 : option Allemand (LV2) dans un groupe 5<sup>ème</sup> soit 15 % des 116 élèves de 5<sup>ème</sup>
- 105 suivaient l'option Espagnol (LV2) soit 94 % des 112 élèves de 3<sup>ème</sup>
- 96 suivaient l'option Espagnol (LV2) soit 93 % des 103 élèves de 4<sup>ème</sup>
- 99 suivaient l'option Espagnol (LV2) soit 85 % des 116 élèves de 5<sup>ème</sup>
- 26 Latinistes en 3<sup>ème</sup>, 24 en 4<sup>ème</sup> et 30 en 5<sup>ème</sup> 80 au total soit 22 % des 359 élèves de 5, 4 & 3<sup>ème</sup>
- 213 filles (48%) et 229 garçons (52%)

**La population scolaire** → une constante : Des élèves globalement en réussite et un groupe assez constant en difficulté à accompagner.

Au-delà du constat relatif aux effectifs, la population scolaire, globalement stable, peut être caractérisée comme suit.

Concernant l'origine socio-professionnelle des élèves, on constate que les PCS favorisées sont supérieures à ce qui est constaté au niveau départemental et académique. L'observation de ces données constitue une source d'analyse parmi d'autres.

Les pourcentages de boursiers inférieurs à ceux observés au niveau académique étaient en diminution sensible de 2011 à 2013 passant de 12.2% à 8.7%. Le recensement effectué en 2017 fait apparaître une évolution avec 13% de boursiers. Une difficulté est observée (comme dans d'autres collèges) pour amener les familles à constituer leur dossier de bourses. Dans ce contexte, le système développé pour cette rentrée avec l'accès informatisé a été proposé en invitant certaines familles à faire la saisie au collège. Le suivi efficace réalisé par les services d'intendance et de la vie scolaire a facilité la constitution des demandes. Par ailleurs, les familles sollicitent des fonds sociaux qu'elles soient ou non éligibles.

Un indicateur qui n'est pas formellement constitué mais qui impacte de manière certaine sur les conditions du travail scolaire doit être considéré. Il s'agit du nombre d'élèves ayant des parents séparés (entre 20 et 25%). Sans y voir de déterminisme, cela peut toutefois constituer un trouble pour les élèves concernés. Au niveau de leur organisation, les entretiens avec les élèves [avec la précaution qu'il convient d'avoir dans l'interprétation des situations et les contacts avec les familles] invitent à considérer que cet aspect n'est pas neutre à divers titres et qu'il faut y être attentif.

Il est également à noter que, pour une très grande majorité des élèves, les deux parents exercent leur profession en dehors du territoire de la commune et travaillent à Nantes ce qui « allonge » le temps d'absence quotidien en dehors du foyer. La mise en place d'études après les cours est toutefois délicate en raison de l'organisation du service des transports scolaires qui concerne plus de la moitié des élèves.

**Orientation post 3<sup>ème</sup>** La tendance globale correspond ainsi à une règle : 4/5 Voie générale et technologique – 1/5 Voie professionnelle  
**AS 2016-2017**

	3.1	3.2	3.3	3.4	Total 3 <sup>ème</sup>	
<i>Effectif</i>	<b>28</b>	<b>29</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>113</b>	<b>100%</b>
Passage en 2 <sup>nd</sup> e générale et technologique	23	24	22	24	99	82.3%
Passage en 2 <sup>nd</sup> e professionnelle	5	3	6	4	18	15.9%
1 <sup>ère</sup> année CAP (voie LP)	0	0	0	0	0	0%
Apprentissage	0	1	0	0	1	0.9%
Agriculture	0	0	0	0	0	0%
?...		1			1	0.9%

### Résultats DNB

Les résultats observés depuis plusieurs années sont dans la moyenne départementale. **Le résultat de la session 2017 fait apparaître un résultat remarquable 96.42 % de réussite** (108 admis sur 112 candidats présentés : le meilleur depuis l'ouverture du collège en 2002 !). Le résultat académique a atteint 91.2%. 83,3% des élèves admis ont obtenu une mention (détails ci-dessous).

Il s'agit là d'indicateurs très satisfaisants et bien évidemment encourageants. Résultat 2016 était de 90.6%

De plus, dans une perspective non pas élitiste, mais d'implication plus forte dans le travail scolaire, il convient d'amener les élèves à développer une plus grande ambition en leur donnant pleine mesure pour obtenir des mentions, d'ailleurs en progrès dans l'ensemble pour cette session 2017 : 83.3% de mention 32.4% Très Bien / 31.5% Bien et 19.5% Assez Bien.

Résultats années antérieures → 2015 : 88% (89.9% pour le département 44) 2014 : 86.5% (88%) – 2013 : 92.6% (87.2%) – 2012 : 87.9% (90.3%) – 2011 : 88.5% (88.2%) – 2010 : 87.4% (88,7%) – 2009 : 89.8.6% (89.1%) – 2008 : 85.8% (89.1%) – 2007 : 91.1% (88.2%)

### ■ FONCTIONNEMENT GENERAL

**Cette année scolaire 2016-2017 aura été marquée** par le travail de mise en œuvre de la réforme du collège : une mise en œuvre très active et participative des équipes enseignantes pour contribuer à donner du sens à la réforme au bénéfice des élèves et des pratiques.

L'organisation pédagogique a été discutée en lien avec la répartition des moyens et des choix à effectuer.

En lien avec le projet d'établissement, un accent a été porté pour développer l'accompagnement personnalisé sur des niveaux ciblés en fonction des besoins perçus et d'en faire un axe de travail perceptible et identifiable par les familles. Le message premier rappelé à plusieurs reprises et notamment dans le livret de rentrée des professeurs a été le suivant : *"à travers ce que vous faites, dites, organisez pour les élèves et le collège, veillez à ce qu'il soit possible de retrouver le récit de ce que nous sommes, ou devons être, en tant qu'acteurs du système éducatif du service public. Soyez attentifs à bien rendre visible, lisible et compréhensible."*

Les EPI (enseignements pratiques interdisciplinaires) ont été proposés dans les huit thématiques définies.

Les parcours Avenir, et Citoyen notamment ont été formalisés. Le parcours artistique est plus diffus, mais il peut être constitué d'éléments développés dans différentes disciplines. Sa forme doit encore être affinée.

L'articulation avec l'ITEP dont nous accueillons des élèves dans une classe externalisée et dont certains sont intégrés dans des cours dans le cadre d'inclusions représente une spécificité de l'établissement.

**Le projet d'établissement** couvre la période 2016-2021 et précise l'esprit et les orientations du travail à mener en relation avec les spécificités de l'établissement. C'est un texte de référence pour articuler les actions selon les besoins identifiés.

Trois axes ont été définis :  
 1 – Développer les parcours de réussite de tous : de l'ambition pour chaque élève  
 2 – Instruire, transmettre, évaluer  
 3 – Ouvrir, s'ouvrir... Grandir, s'épanouir

Dans toutes les disciplines – au-delà du suivi des programmes dans la perspective de la préparation des élèves aux échéances prochaines pour que chacun puisse suivre son parcours personnel d'études et de formation – des initiatives, des actions, des projets ont été encouragés et développés pour donner sens au projet.

### Citons quelques exemples sans prétendre être exhaustif :

↳ Il est possible d'évoquer qu'un système de signalement des sorties et activités pour chaque classe a été organisé dans le couloir de la salle des professeurs qui se prêtait avantagement pour ce type d'affichage. Chacun peut ainsi faire apparaître une activité ou une sortie pour une classe et tous peuvent observer – sans qu'il s'agisse d'établir un challenge – le niveau d'engagement des classes dans des actions. Ce dispositif simple a pour seul objectif d'éviter des disparités au niveau des activités organisées et d'aboutir à un équilibre.

- au titres des déplacements → Kiel pour une classe de 3<sup>ème</sup> / Espagne pour deux classes de 4<sup>ème</sup> / Auvergne pour deux classe de 4<sup>ème</sup>
- Actions menées pour l'information au choix de la LV2 (allemand ou espagnol) et opportunité du latin.
- Participation d'élèves de 3<sup>ème</sup> aux cérémonies de commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918
- L'AP a été développé selon des modalités différentes selon les niveaux. Des choix ont été faits au niveau de la répartition des moyens pour mettre l'accent sur certains niveaux en lien avec les besoins définis en fonction du public et du projet d'établissement. L'opportunité de pouvoir permettre des temps de co-animation modulable ou de groupes de besoins a été privilégiée pour rendre opérant ce dispositif au bénéfice des élèves avec un souci de lisibilité pour les familles.
- EPI – Les huit thématiques inscrites dans la réforme ont donné lieu chacune à des EPI développés sur les niveaux 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>. Dix sujets communs ont ainsi été menés vers et avec les élèves (quatre sujets en 5<sup>ème</sup>, deux en 4<sup>ème</sup> et quatre en 3<sup>ème</sup>).
- **En relation avec la FAL 44 et le conseil départemental** → **Travail sur le thème de la femme** préparé en lien notamment avec une professeure de lettres et des élèves de deux classes de 3<sup>ème</sup>. Ce thème de la femme constituait un sujet d'EPI qui associait plusieurs disciplines (Français, Histoire-Géographie, Langues Vivantes, Arts Plastiques en association avec le CDI) // intégration à la thématique Information, communication, citoyenneté.
- En relation avec l'association les **Francas (et le conseil départemental)** : exposition Zoos humains. Cette exposition a été présente au collège du mardi 2 au mardi 9 mai 2017. Les écoles du secteur ont été informées que nous disposions de cette exposition et que les professeurs des écoles de CM2 notamment pouvaient en profiter en venant au collège avec leurs élèves.

En interne, tous nos collégiens ont eux-mêmes pu en profiter de façon libre et autonome et avec leurs professeurs dans différentes disciplines. De plus, un travail plus spécifique a été mené par un professeur d'histoire-géographie avec l'intervenante des Francas au sein

de deux classes de 4<sup>ème</sup>, en lien avec un point du programme (colonisation), abordé à cette même période selon la progression pédagogique du professeur. Des planches ont fait l'objet d'un travail avec d'autres professeurs d'histoire-géographie.

- Les usages numériques sont développés. Les classes mobiles sont attendues. Le RUPN est très actif.
- Réalisation d'un journal collégien avec un groupe d'élèves encadré par une professeure de lettres et une professeure documentaliste. Trois numéros ont été réalisés permettant une approche de ce type de réalisation concrète pour les élèves concernés et volontaires qui étaient à l'origine de ce projet. Quelle suite ?...
- L'atelier théâtre a poursuivi son activité impliquant plus d'une vingtaine d'élèves.
- Nouveauté au cours de cette année avec la réactivation de la chorale, impliquant également une vingtaine d'élèves.
- La semaine de la presse a été suivie et peut devenir plus encore un temps mettant en valeur les initiatives prises dans le collège sur ce thème.
- Cross du collège : cet "événement" interne du collège a été repensé pour cette session 2016 (octobre). Les modalités de course avaient été revues pour permettre à la fois une "sélection" de représentants pour le cross départemental et permettre en même temps la participation du plus grand nombre dans un esprit de solidarité. Les courses ont été organisées dans l'esprit également du tutorat entre 6<sup>èmes</sup> et 4<sup>èmes</sup> permettant ainsi un prolongement à la constitution des binômes élèves. 5<sup>èmes</sup> et 3<sup>èmes</sup> étaient également associés.
- Association sportive du collège : maintien du nombre de licenciés (131) malgré une baisse globale des effectifs. Trois professeurs proposant des activités en athlétisme (+ cross), badminton, futsal, gymnastique et tennis de table

➤ **Continuité des enseignements / Remplacements de courte durée** : Les formations organisées pour la mise place de la réforme ont pesé sur les 18 878 heures de cours à assurer. Mais 250.30 heures ont été effectuées par les professeurs qui ont répondu favorablement aux demandes de l'équipe de direction dans le cadre des remplacements de courte durée. Des heures complémentaires ont été effectuées pour de nombreuses sorties ou activités pédagogiques dépassant le cadre de l'emploi du temps obligatoire des élèves afin d'assurer la continuité des enseignements.

**Le Conseil Ecoles-Collège** a été réuni pour définir une stratégie commune et aussi cohérente que possible sur le cycle 3 sur des actions menées en commun autour de l'accueil des CM2 et au sujet des informations vers les familles. Dans la continuité de cette articulation et d'un point de vue plus opérationnel et pédagogique centré sur les élèves, des **conseils de cycle** ont été tenus. Ces réunions ont permis des échanges de pratiques pour évoquer les repères de progression et l'utilisation d'un vocabulaire commun dans différentes disciplines. Un premier conseil de cycle a porté sur l'histoire-géographie, un deuxième sur les langues et un troisième sur les sciences.

Une réunion d'harmonisation a eu lieu en juin pour un partage d'informations qui est essentiel et qui aide très utilement et avantageusement les professeurs du collège et la Vie Scolaire pour la constitution des classes.

Les professeurs ont préparé cet échange sur un tableau commun qui avait été proposé par le collège l'année précédente afin de faciliter la lecture des informations par les professeurs du collège.

Les CM2 ont été accueillis en "immersion" au collège et il a été proposé aux écoles de profiter d'une salle de sciences disponible. Une des écoles en a profité pour effectuer une séance de découverte du matériel scientifique.

**Communication et de valorisation** du travail mené au sein du collège ⇔ Les initiatives développées en 2015-2016 ont été poursuivies et renforcées : "Lettre" d'informations (IHG – Inf'Haut Gesvres) / "Fiches Infos" / Site internet du collège / Opération "Portes ouvertes" / Visite dans les écoles du secteur de recrutement, un livret réalisé avec la participation d'annonceurs locaux a été édité et sera distribué lors de visites dans les écoles, etc...

**Le règlement intérieur du collège** a été corrigé. Articles 4, 5, 6, 7 et 8 afin d'adapter régimes d'entrées et sorties pour faciliter l'organisation du collège. Ce travail a été mené avec différents acteurs : Vie scolaire, élèves, parents puis a été adopté en Conseil d'administration.

**Travaux et aménagements** : L'intervention du Conseil Départemental a permis la reconfiguration des toilettes garçons à présent partitionnées 6<sup>ème</sup> – 5<sup>ème</sup> d'une part et 4<sup>ème</sup> – 3<sup>ème</sup> d'autre part. Les toilettes demeurent un point très délicat à améliorer.

Des problèmes sont apparus au niveau de multiples huisseries du collège et ce au même moment. Le Conseil Départemental examine ce problème qui est préjudiciable à divers titres et en matière de sécurité.

Sur les fonds propres de l'établissement, il y a eu des acquisitions : une nouvelle table de ping-pong soit trois à présent pour les élèves et très appréciées par les élèves. Des bancs supplémentaires également pour les élèves dans la cour, ainsi que des tables en bois.

La petite salle du foyer répond aux besoins des élèves qui s'approprient progressivement cet espace selon les règles définies par la Vie Scolaire.

**Vie Scolaire** – Ce service a effectué un travail important permettant des progrès sur le plan éducatif en complémentarité avec le travail mené sur le plan pédagogique. Le conseiller principal d'éducation a redéfini les orientations de travail de l'équipe des assistants d'éducation qui apparaissent à la satisfaction des professeurs comme des interlocuteurs plus impliqués dans des actions de suivi complémentaires. Il y a une articulation plus nette qui peut être encore développée entre le travail en classe et les temps en dehors de la classe.

Les résultats obtenus et rapportés ci-après sont le fruit des actions, orientations et initiatives prises.

Développement du tutorat inter-classes : priorité articulation 6<sup>ème</sup> – 4<sup>ème</sup> - En relation avec l'AROEVEN (et CD44), les objectifs ont été définis et concertés avec le CPE du collège. Cette action aura permis de conforter et de développer des orientations de travail avec les élèves sur la **thématique de la responsabilisation des élèves dans les relations interpersonnelles**. Un prolongement à une action interne initiée avec nos moyens propres dans le cadre d'une opération pour sensibiliser les élèves à l'importance de l'accueil des nouveaux collégiens a ainsi pu être organisé. Nous avons préalablement cherché à construire une articulation entre les élèves de 5<sup>ème</sup> et de CM2 dans la perspective de la construction d'une articulation 6<sup>ème</sup> / 4<sup>ème</sup>. *De façon moins formelle nous avons essayé de développer la même approche entre 5<sup>èmes</sup> et 3<sup>èmes</sup>*

↳ L'intervention de l'AROEVEN visait à développer cette démarche et lui donner davantage d'ampleur pour poursuivre ce travail afin de faire évoluer les approches et réactions. Le CPE a eu des échanges préparatoires avec les intervenantes de l'AROEVEN afin de définir les formats et contenus des deux sessions des 9 et 21 mars.

Cette année a également vu la création et l'installation du CVC (Conseil de la Vie Collégienne). Une réunion a été tenue avec l'évocation de différentes pistes. L'avis des élèves a été pris en compte dans la rédaction de corrections du règlement intérieur. Travail à poursuivre...

Au total **une bonne centaine d'élèves** ont été engagés dans ce processus afin de permettre la diffusion d'un message formateur pour faire évoluer les attitudes et avec un **objectif** – tel que nous l'avons envisagé avec le CPE – **d'essaimage** pour "irriguer" l'ensemble du collège en complément d'autres opérations internes plus classiques. Il nous est apparu que cette action aura contribué à améliorer le climat scolaire.

**Absences et absentéisme :** Le taux d'absence a ainsi été particulièrement bas. Il est de 2,7% et correspond à une douzaine d'élèves absents par jour. Ces absences ont été à 98% justifiées dans la journée et le plus souvent dès la 1<sup>ère</sup> heure de la matinée. La Vie scolaire appelle les familles qui ont de plus pris l'habitude de davantage prévenir le collège par téléphone (en direct ou en laissant un message sur le répondeur) et de plus en plus par courriel adressé au bureau de la Vie Scolaire. Seulement 2% des absences n'ont donc pas été justifiées le jour même. Une lettre et un courriel d'information ont alors été envoyés. Ces absences non ou peu justifiées ont été surtout le fait des familles dont les enfants s'absentent régulièrement. Six élèves ont eu des absences fréquentes : trois filles pour des raisons de santé dont une élève de 5<sup>ème</sup> prise en charge par un SATÉD (Service d'Aide et de Tutorat à l'Élève en Découragement) et trois garçons qui ont eu un absentéisme chronique sans justification. Les procédures d'information des familles, de rendez-vous avec les parents et de signalement auprès des autorités de rattachement ont été alors mises en place.

**Retards :** Une baisse de moitié du nombre de retards est à noter (1094 retards en 2016-2017 pour + de 2000 en 2015-2016). Cela équivaut à 3 à 4 élèves en retard par demi-journée. Le décalage de la 1<sup>ère</sup> de cours du matin de 8h00 à 8h05 et donc l'arrivée à l'heure des élèves (à la sonnerie de 8h00 le portail est fermé et tous les élèves sont dans l'enceinte du collège), une pause méridienne et un passage à la demi-pension mieux adaptés expliquent en partie cette baisse. Le contrôle et les punitions appliquées par les professeurs principaux et l'équipe des AED ont eu également un effet dissuasif. Ces retards ont été concentrés sur 1 classe de 3<sup>ème</sup> et 2 classes de 4<sup>ème</sup> et sont surtout le fait de quelques élèves. Si une quinzaine d'élèves cumulent plus de 10 retards dans l'année dont 2 élèves plus de 25, il n'y pas eu, cette année, de véritable stratégie de retard systématique et excessif afin d'être exclu de cours.

**Punitions et sanctions :** Les punitions et sanctions ont également considérablement diminué. Il faut aussi noter une baisse des effectifs...

- 126 exclusions de cours ont été comptabilisées, ce qui équivaut à une centaine de moins que durant l'année 2015-2016.
- 329 retenues ont été posées: 86 élèves ont été concernés (19,4% de l'effectif global) dont une dizaine cumulant entre 5 et 10 retenues dans l'année. Beaucoup de retenues ont été prises par les professeurs principaux et les AED à la lecture des carnets de correspondance des élèves.
- 28 exclusions temporaires ont été prononcées. Cinq élèves cumulent deux voire trois exclusions.
- 1 conseil de discipline a été réuni en début d'année scolaire et a conduit à l'exclusion définitive de l'élève.

Le suivi régulier des élèves, le contrôle des carnets de correspondance par les équipes pédagogiques et éducative et aussi une approche bienveillante ont contribué à cette diminution.

Durant la pause méridienne les incivilités ont été en nombre plus limité. Le climat sur la cour de récréation s'est apaisé avec la mise en place d'activités sportives, l'ouverture du foyer et une évolution de l'organisation du passage pour la restauration scolaire. Le tutorat des élèves 6<sup>ème</sup> par des élèves de 4<sup>ème</sup> a contribué au rapprochement entre les générations et à l'amélioration des conditions du « bien vivre ensemble ».

**CESC –** Le comité d'éducation à la santé et la citoyenneté est avantageusement coordonné par la principale adjointe. Différents axes participent pleinement à la vie de l'établissement et à son amélioration ont été développés. Le CESC est actif sur les questions de développement durable et d'éco-citoyenneté, d'alimentation en collectivité, de santé (CF rapport CESC présenté au CA).

**Pôle Santé –** Le collège bénéficie de la présence d'une infirmière et d'un médecin scolaire. L'infirmière est présente en continu sur la semaine en dehors des temps qu'elle assure auprès des écoles, ce qui participe également de la liaison écoles-collège et qui est important au niveau du suivi des élèves : écoliers puis collégiens.

Il faut distinguer l'apport de l'infirmière selon différentes formes d'intervention auprès des élèves au sein du collège.

**Infirmierie :** Mi-juin, le bilan faisait apparaître 1346 passages avaient été enregistrés pour un effectif de 443 élèves ⇒ 82 % pour des soins et suivi de traitements ainsi que 4.2 % pour une relation d'aide.

Le recensement suivant peut être établi : 22 appels urgents 111 élèves de 6<sup>ème</sup> vus en bilan infirmier 16 PAI 5 protocoles 36 PAP et 17 aménagements d'examen

69 accidents bénins ont été comptabilisés : 56.52 % sur la cour / 28.98 % en EPS / 1.45 % en classe / 7.14 % dans les couloirs / 1.45 % restauration / 4.35 % autre / 0 % trajet

- Accidents déclarés : 0

- Un groupe « régulier » de 35 élèves vient régulièrement à l'infirmierie pour évoquer mal-être, isolement, manque de confiance....

**Prévention Santé :** → Action menées en matière d'éducation à la Santé pour 2016-2017

Ces actions éducatives mises en place dans le cadre du CESC, doivent permettre aux élèves d'être capables de faire des choix, d'acquiescer une autonomie et d'être acteurs de prévention.

• **Action petits Déjeuners 6<sup>ème</sup>**

Action mise en place : en octobre 2016 pour tous les élèves de 6<sup>ème</sup>

• **Action sur Les Risques Auditifs 4<sup>ème</sup>**

Action mise en place : en novembre 2016 pour tous les élèves de 4<sup>ème</sup> (concert pour 3 classes)

• **Action PSC1 3<sup>ème</sup> 4<sup>ème</sup>**

Action mise en place : en juin 2017 : 26 élèves volontaires

• **Sensibilisation au Défibrillateur 3<sup>ème</sup>**

Action mise en place : en octobre 2016 pour tous les élèves 3<sup>ème</sup>

• **Formation aux gestes qui sauvent**

Action mise en place : en mai 2017 pour 37 élèves de 3<sup>ème</sup>

• **Groupe de parole sur l'image du corps** (groupe de filles de 4<sup>ème</sup>)

Action mise en place : en mars 2017 pour deux classes de 4<sup>ème</sup>.

• **Les relations amoureuses 4<sup>ème</sup>**

Action mise en place : en janvier 2017 pour les classes de 4<sup>ème</sup>

• **Les Compétences Psychosociales**

Action mise en place : durant l'année pour les classes de 6<sup>ème</sup> (avec la COP pour une classe)

• **Le Harcèlement**

Action mise en place : pour une classe de 6<sup>ème</sup> avec un professeur

• **Estime de soi en 5<sup>ème</sup>**

Action mise en place : Durant l'année avec toutes les classes de 5<sup>ème</sup>

• **Journée mondiale de lutte contre le SIDA 1<sup>er</sup> décembre**

Action mise en place : jeudi 1<sup>er</sup> décembre pour les élèves de 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> aux inter-cours

**Formations Secourisme PSC1 :** Outre les élèves formés dans le prolongement de l'impulsion donnée en partenariat avec les mairies, pour la première fois, 15 personnels du collège au PSC1 (secourisme) le jeudi 6 juillet 2017. Présentation faite en Conseil d'Administration (14/03/17).